



# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS / AIDES-SOIGNANTS

Centre hospitalier de Chauny  
94 rue des anciens combattants d'AFN et TOM  
02303 CHAUNY Cedex  
☎ 03.23.38.54.46  
[secretariat.ifs@ch-chauny.fr](mailto:secretariat.ifs@ch-chauny.fr)



2024-2025

## Projet d'institut

*Présenté en instance compétente pour les orientations  
générales de l'institut du 17 octobre 2024*

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PROJET PEDAGOGIQUE DU GHT</b>	<b>4</b>
1.1	Cadre législatif	8
1.1.1	Admission en IFSI	8
1.1.2	Fonctionnement	8
1.1.3	Formation et Certification	9
1.1.4	Admission en IFAS	12
1.1.5	Fonctionnement	12
1.1.6	Formation et Certification	13
1.1.7	Textes relatifs au métier d'Aide-Soignant	14
1.2	LES VALEURS PROFESSIONNELLES	15
1.2.1	NOS CONCEPTIONS EN LIEN AVEC LA FONCTION SOIGNANTE	15
1.2.2	COMPETENCES attendues	16
1.3	LA PEDAGOGIE	19
1.3.1	La formation professionnelle	19
1.3.2	L'alternance intégrative	19
1.3.3	Les stages	20
1.3.4	La compétence	21
1.3.5	L'apprenant	21
1.3.6	Le formateur	21
1.3.7	Courants pédagogiques, méthodes et outils	22
1.3.8	La relation pédagogique	24
1.3.9	Le suivi pédagogique	25
1.3.10	Le projet professionnel	25
1.3.11	L'évaluation	26
<b>2</b>	<b>CONCEPTION DE FORMATION ET DISPOSITIF DE FORMATION</b>	<b>27</b>
2.1.	Visée	27
2.2.	LES CRITERES D'EVALUATION DU PROJET	27
2.3.	ORIENTATIONS de L1 : promotion 2024/2027, année 2024/2025	28
2.4.	ORIENTATIONS de L2 : Promotion 2023/2026, année 2024/2025	36
2.5.	ORIENTATIONS de L3 : Promotion 2022/2025, année 2024/2025 de 3 <sup>ème</sup> année	41
2.6.	LES MOYENS	47
2.7.	L'EVALUATION	48
<b>3</b>	<b>LE DISPOSITIF D'EVALUATION</b>	<b>49</b>
3.1	TABLEAUX PREVISIONNELS DES EVALUATIONS	49
3.1.1	SEMESTRE 1	49
3.1.2	Semestre 3	52
3.1.3	Semestre 5	56
3.2	L'évaluation du dispositif de formation	59

<b>4</b>	<b>LA PLANIFICATION DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>60</b>
<b>5</b>	<b>LES RESSOURCES ET EQUIPEMENT .....</b>	<b>61</b>
5.1	Les ressources humaines .....	61
5.1.1	L'équipe pédagogique et administrative de l'IFSI .....	61
5.1.2	Les formateurs non permanents.....	62
5.1.3	Les Maitres/tuteurs/encadrants de proximité en stage .....	62
5.2	Les ressources matérielles .....	62
5.2.1	Les ressources pédagogiques, numérique et logistiques .....	62
5.2.2	Les ressources administratives et logistiques .....	63
5.3	Les prestations offertes à la vie des élèves.....	63
<b>6</b>	<b>LES AXES INSTITUTIONNELS .....</b>	<b>63</b>
6.1	Développer l'attractivité des métiers en santé et la visibilité de l'institut .....	63
6.2	Développer les innovations pédagogiques .....	63
6.3	Renforcer les compétences en calcul de dose .....	64
6.4	Renforcer la simulation en santé et développement des ECOS .....	64
6.5	Accompagner les étudiants vers la réussite.....	64
6.6	Qualité de vie de apprenants .....	64
6.7	Le développement des partenariats et mutualisations des ressources .....	65
6.8	La politique qualité.....	65

L'IFSI de Chauny est l'un des 13 IFSI de la région Sud des Hauts-de-France et s'inscrit dans la dynamique de son bassin de vie et d'emploi pour répondre aux besoins de santé de la population.

L'institut de formation en soins infirmiers est installé dans les mêmes locaux que l'institut de formation d'aide-soignant, au sein du Centre Hospitalier de Chauny.

La proximité avec le Centre Hospitalier permet de bénéficier d'une offre de stage diversifiée.

Situé en périphérie de la ville de Chauny, l'institut est bien desservi en terme de transports : possibilité de venir en train et en bus.

L'institut de formation s'inscrit dans une dynamique du Groupement Hospitalier de Territoire Aisne-Nord-Haute-Somme. Tout en gardant certaines spécificités propres à chacun, le projet pédagogique est commun aux 3 Instituts de formation (Laon, Chauny, Saint-Quentin).

L'institut a un quota de 75 pour la formation en soins infirmier.

L'objectif principal est de maintenir la dynamique collective et d'assurer la préparation de l'audit de renouvellement post certification Qualiopi, prévue en septembre 2024.

# 1 PROJET PEDAGOGIQUE DU GHT



## PREAMBULE

Ce projet pédagogique est commun aux 3 Instituts de Formation appartenant au Groupement Hospitalier de Territoire Aisne Nord - Haute Somme.

Les 3 Instituts s'engagent à veiller à l'égalité de qualité de formation sur l'ensemble du territoire.

Il est élaboré pour une durée maximale de 4 années.

Il a pour vocation à promouvoir les sciences infirmières et à servir de socle commun et partagé aux déclinaisons des projets d'année des formations AS et IDE qui précisent les modalités organisationnelles par année de formation. Ce projet balise et sécurise ainsi le parcours de formation des étudiants et élèves.

### **Le projet pédagogique s'appuie :**

◆ Sur les orientations nationales et les textes réglementaires tant en matière de formation (Référentiels de formation) qu'en matière de prise en charge de la population (plan de santé publique, politique de sécurité des soins, guide de certification HAS, programme régional de santé...)

◆ Sur le projet médical et le projet de soins du GHT

◆ Sur les valeurs et conceptions retenues par les équipes pédagogiques.

### **Il a pour objectif de répondre à la finalité de la formation qui est de :**

Former un professionnel diplômé d'Etat autonome, responsable et réflexif, capable de prendre soin d'une personne ou d'un groupe, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, pour assurer la qualité et la sécurité des soins.

Pour cela, les équipes se réfèrent à :

- Un cadre législatif
- Des valeurs communes
- Des conceptions
- Une ingénierie pédagogique.

**Il vise à définir les grands axes des pratiques de formation au service des étudiants et élèves :**

→ En leur proposant une formation conforme aux réalités et exigences professionnelles actuelles et à venir en s'appuyant :

- Sur l'évolution de l'offre de soins (Développement de l'ambulatoire, soins à domicile..) et des champs tels que la promotion de la santé, les maladies chroniques, le vieillissement, le handicap, les troubles du comportement et ce dans un contexte de pratiques soignantes mouvantes ;
- Sur les données issues de la recherche pour une meilleure qualité et sécurité des soins répondant aux attentes et besoins de la population.

→ En rapprochant les étudiants et élèves autant que faire se peut dans la dynamique « Apprendre ensemble pour travailler ensemble » et ainsi développer la culture collective de travail au service de l'utilisateur.

Pour répondre à ces attentes et en lien avec la démarche qualité instituée au sein des Instituts, les équipes s'inscrivent dans une démarche volontaire et volontariste d'amélioration continue au service des étudiants, élèves et de toutes autres parties intéressées.

En favorisant la participation, la responsabilisation, la coordination de chacun, au travers d'une réflexion collective, sur nos modes d'organisation, de fonctionnement, la dynamique instaurée permet, également, de promouvoir une volonté et des engagements porteurs d'un dynamisme et d'une volonté pérenne de répondre aux exigences et attentes.

Chaque membre de l'Institut est le maillon d'une chaîne visant à offrir des conditions d'apprentissage optimales afin de délivrer une formation qualifiante, professionnalisante, adaptée aux besoins de santé et en tenant compte d'un contexte évolutif.

## Les principaux éléments contextuels

☐ **L'Etat au travers du Ministère de la santé** définit les grandes orientations des formations sanitaires et sociales, notamment le fonctionnement des Instituts, les quotas, les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des étudiants/élèves et délivre les diplômes.

La Loi de modernisation de notre système de santé loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 impose les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) : « Les établissements faisant parties du Groupement auxquels sont associés les Instituts ou école de formation du Territoire, s'engagent à réfléchir aux actions permettant d'assurer la coordination de ces Instituts, notamment en matière de gouvernance, de mutualisation des projets pédagogiques, de mise en commun de ressources pédagogiques et de locaux, de politique de stage... » Extrait Convention constitutive du GHT Aisne Nord - Haute Somme

☐ **Le Conseil Régional** s'est vu confié la mise en œuvre des politiques de formation dans le domaine sanitaire et social au travers de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Le Conseil Régional fixe les orientations dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Il est un partenaire essentiel car, en qualité de financeur, il impacte fortement l'organisation, la gestion et le projet pédagogique des Instituts.

En lien avec L'Agence Régional de Santé (ARS), il délivre les agréments des Directeurs et autorisation de capacités.

☐ **L'université pour la formation IDE :**

La formation des infirmiers est engagée dans le processus Licence-Master-Doctorat depuis la rentrée 2009, formation qui s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures.

La reconnaissance par le ministère de l'enseignement supérieur du grade de licence, nécessite que l'ensemble des IFSI passe une convention au sein de chaque académie, avec le conseil régional et les universités étant coordonnées par une université disposant d'une composante de formation en santé.

Ce dispositif implique pour les IFSI (ou établissements de santé supports d'un IFSI) de se regrouper au sein d'un groupement de coopération sanitaire, dit GCS-IFSI, qui constitue la structure juridique retenue pour passer convention de partenariat avec l'université et la région. En ce qui nous concerne, la coordination universitaire, conformément aux recommandations interministérielles est assurée par l'Université Picardie Jules Verne (UPJV) qui dispose d'une composante de formation en santé.

Une co-construction des contenus de formation est engagée dans différents domaines (Sesa, plateforme EPIONE...).

## ☐ Les référentiels de formation :

→ Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'Infirmier définit :

- L'approche par compétences et l'attribution de crédits européens (ECTS),
- L'organisation des contenus en unités d'enseignement (UE), répartis sur 6 semestres,
- Une répartition des stages sur les 6 semestres avec l'introduction d'un portfolio (outil de traçabilité de la formation, tenu par l'étudiant).

→ Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant décrit, de façon organisée, les compétences et activités qui doivent être acquises au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel décrit les 5 blocs de compétences comprenant les 10 modules de formation d'enseignement en Institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des onze unités de compétences et des cinq domaines d'activités du diplôme d'Etat. Chaque compétence est constituée d'un ensemble d'objectifs, de critères d'évaluation et d'indicateurs pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

## ☐ L'évolution des méthodes d'apprentissage :

La qualité des formations dispensées par nos Instituts est liée à la variété des méthodes pédagogiques utilisées et à la recherche d'innovation en pédagogie active.

Nos deux principaux leviers sont :

- **La mixité des dispositifs pédagogiques**

Les dispositifs pédagogiques mixtes sont définis comme étant « *des dispositifs articulant à des degrés divers des phases de formation en présentiel et des phases de formation à distance, soutenues par un environnement technologique comme une plate-forme de formation<sup>1</sup>* ».

Le développement du e-learning associé à l'utilisation des TICE développés dans nos Instituts permettent cette approche.

- **La simulation en santé**

---

1 CHARLIER, DESCHRYVER et PERAYA – « Etudier les dispositifs hybrides. Pourquoi ? Comment ? » 2006

« Le terme *Simulation en santé* correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels ». <sup>2</sup>

Depuis 2013, en France, la simulation est promue « *Méthode prioritaire en formation initiale et continue afin de renforcer la sécurité des patients* »<sup>3</sup>

La HAS, au travers du guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, souligne qu'elle doit être intégrée dans tous les programmes d'enseignement des professionnels à toutes les étapes de leur cursus (initiale et continue) avec un objectif éthique « Jamais la première fois sur le patient ».

Au travers d'une réflexion collective, le partage des ressources au sein de nos Instituts permet à chaque apprenant du territoire de bénéficier d'une approche commune en termes d'exigences attendues.

## 1.1 Cadre législatif

*Textes législatifs et réglementaires relatifs au programme de formation infirmière 2009*

### 1.1.1 *Admission en IFSI*

- ❖ Arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Titre Ier Accès à la formation : Article 2 à 10

### 1.1.2 *Fonctionnement*

- ❖ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

---

<sup>2</sup> Chambre des représentants USA, 111th congress 02-2009

<sup>3</sup> ARS Ile de France

❖ Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux

- Gouvernance des Instituts de formation
- Présence et absence aux enseignements
- Interruption de la formation
- Droits et obligations des étudiants
- Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants
- Annexe 5 - Règlement Intérieur

### *1.1.3 Formation et Certification*

-

❖ Arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

- Titre II : Formation et certification

Annexe I : Référentiel d'activités

Annexe II: Référentiel de compétences

Annexe III: Référentiel de formation

Annexe IV: Organisation des unités d'enseignement par semestre

Annexe V : Unités d'enseignement

Annexe VI: Portfolio de l'étudiant

Annexe VII : Supplément au diplôme

Annexe VIII : Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés

❖ Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

-

❖ Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

-

❖ Arrêté du 10 Novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

-

-

-

-

-

- **Textes législatifs**

-



EXERCICE EN PRATIQUE AVANCEE

- Articles L. 4301-1 du code de la santé publique

-



EXERCICE DE LA PROFESSION

- Articles L. 4311-1 à L. 4311-29 du code de la santé publique

-



ORGANISATION DE LA PROFESSION ET REGLES PROFESSIONNELLES

- Articles L. 4312-1 à L. 4312-9 du code de la santé publique

-



DISPOSITIONS PENALES

- Articles L. 4314-1 à L. 4314-6 du code de la santé publique

- **Textes réglementaires**

- 

- ❖ EXERCICE DE LA PROFESSION

- 

- **Actes professionnels**

- Articles R. 4311-1 à R. 4311-15 du code de la santé publique

- 

- **Exercice de la profession par des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

- Articles R.4311-34 à R.4311-41-2 du code de la santé publique

- 

- **Inscription au tableau de l'ordre**

- Articles R. 4311-52 à R. 4311-52-1 du code de la santé publique

- 

- **Règles communes d'exercice de la profession**

- Article R. 4311-53 du code de la santé publique

- 

- **Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers**

- Articles R. 4311-54 à R. 4311-94 du code de la santé publique

- 

- ❖ DEONTOLOGIE DES INFIRMIERS

- Articles R. 4312-1 à R. 4312-92 du code de la santé publique

- 

- ❖ HAUT CONSEIL DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

- Articles D. 4381-1 à D. 4381-5 du code de la santé publique

- 

- Arrêtés :

- Arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire

- 

- Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier des vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière, sans prescription médicale préalable à l'acte d'injection.

#### *1.1.4 Admission en IFAS*

- ❖ Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
  
- ❖ Arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents des services hospitaliers qualifiés dans le grade d'Aide-Soignant
  
- ❖ Arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés d'accéder aux études d'Aides-Soignantes
  
- ❖ Arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant
  
- 
  
- ❖ Instruction N° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge.

#### *1.1.5 Fonctionnement*

- ❖ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique
  
- ❖ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
  - Congés et absences des élèves : articles 2 et 6
  
- ❖ Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
  - Titre I Bis : articles 38 et 73

### 1.1.6 Formation et Certification

- 
- ❖ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
  - Annexe I : Diplôme d'Etat d'aide-soignant
  - Référentiel d'activités
  - Définition du métier et les missions associées
  - Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant
  - Les domaines d'activités et les activités associées
    - Annexe II : Référentiel de compétences
    - Annexe III : Référentiel de formation
  - Evaluations
  - Organisation de la formation : Organisation de la formation théorique - Organisation de la formation clinique
  - Contenu des modules de formation en lien avec le référentiel de certification
  - Dispositif d'accompagnement des apprenants
    - Annexe IV : portfolio
    - Annexe V : Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel
    - Annexe VI : Validation de l'acquisition des compétences – Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
    - Annexe VII Equivalence de Blocs de compétences et allègements de formation
- ❖ Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

### 1.1.7 Textes relatifs au métier d'Aide-Soignant

#### ❖ Code de la Santé Publique

Partie réglementaire Quatrième partie : Professions de santé

Livre III **Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires**

- **Titre IX : Aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires**

- Chapitre Ier : Aides-soignants (Articles L4391-1 à L4391-6)

#### ❖ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Annexe I : Référentiel de formation

Définition du métier

Définition des soins à réaliser par l'aide-soignant

#### ❖ Arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par certains étudiants ou anciens étudiants en santé

Notre philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui place au premier plan le développement des qualités essentielles de l'être humain. Nos trois instituts l'ont alors déclinée sous forme de valeurs et conceptions communes.

## **1.2 LES VALEURS PROFESSIONNELLES**

Les formations infirmière et aide-soignante s'appuient sur les valeurs professionnelles suivantes :

- Respect de soi, de l'autre et de l'environnement
- Altérité
- Authenticité et honnêteté
- Bienveillance
- Sens du travail en équipe.

Chaque institut anime ces valeurs au sein de ses projets d'année.

### **1.2.1 NOS CONCEPTIONS EN LIEN AVEC LA FONCTION SOIGNANTE**

Nos conceptions reposent sur le méta-paradigme des sciences infirmières (Jacqueline Fawcett 1984)  
*« La discipline infirmière s'intéresse au soin dans ses diverses expressions auprès des personnes, des familles, des communautés et des populations qui, en interaction continue avec leur environnement, vivent des expériences de santé.<sup>4</sup> »*

Non exhaustives, ces conceptions sont issues d'un choix et d'une réflexion partagée.

#### **1°) L'Homme :**

L'Homme est un être unique de par son hérédité, sa culture, ses valeurs, ses croyances, ses expériences de vie et ses appartenances. Il a des besoins physio-psycho-sociologiques et culturels.

L'Homme se caractérise par une activité mentale et un potentiel de conceptualisation.

C'est un être en perpétuel devenir, en interaction constante avec son environnement tant humain que matériel dont il tient compte pour s'adapter.

#### **2°) La Santé :**

---

<sup>4</sup> Pépin et all. La pensée infirmière. Chenelière éducation 2010

La santé est un processus dynamique qui intègre une dimension à la fois individuelle et collective. L'Homme dispose d'un capital santé, pouvant être altéré par des événements externes et/ou internes. Il peut ou non le gérer.

La santé est un équilibre physique, psychique, affectif et social.

**3°) L'Environnement** : L'Homme est sensible à l'environnement dans lequel il évolue.

*« L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et énergétiques. Cet environnement est en constante évolution, il existe un échange permanent et rétroactif entre la personne et son environnement. Cette interaction dynamique est essentielle au développement, à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain. »<sup>5</sup>*

**4°) Le Soin** :

Le soin s'inscrit dans une culture de bienveillance qui répond de façon adaptée aux besoins d'un individu ou d'un groupe dans une dynamique pluri professionnelle où l'infirmier et l'aide-soignant collaborent et coopèrent.

Il vise à entretenir, protéger, maintenir, restaurer, promouvoir la santé des personnes dans toutes les étapes de la vie.

*« Le SOIN INFIRMIER est l'attention particulière portée par une infirmière à une personne ou à ses proches en vue de leur venir en aide dans une situation qui est la leur. Il comprend tout ce que ces professionnels font, dans les limites de leurs compétences, pour prendre soin des personnes ».<sup>6</sup>*

### 1.2.2 **COMPETENCES attendues**

Les schémas suivants illustrent l'articulation entre la finalité et les compétences attendues dans les formations infirmière et aide-soignante.

Selon les situations des élèves (redoublement, reprise, VAE), les modalités de validation des compétences peuvent évoluer.

---

<sup>5</sup> Soins Infirmiers, normes de qualité, guide du service de Soins Infirmiers – DHOS 2e édition, septembre 2001

<sup>6</sup> Prendre Soins à l'hôpital. Walter HESBEEN Inter Editions. MASSON. 1997

**EQUIPE  
PLURI-PROFESSIONNELLE**

**1  
PERSONNE**

**IDE  
PRENDRE  
SOIN**

**2 GROUPE**

**C1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

**C2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

**C3** : Accompagner une personne dans la réalisation de soins quotidiens

**C4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

**C5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

**COMPETENCES**

**C6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

**C7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

**C9** : Organiser et coordonner des interventions soignantes

**C8** : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

**C10** : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

**2.1.1 QUALITE et SECURITE  
DES SOINS**

Formation AS

**EQUIPE  
PLURI-PROFESSIONNELLE**

**PERSONNE**

**AS  
PRENDRE  
SOIN**

**3 GROUPE**

**BLOC 1**  
Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (...)

**BLOC 2 :**  
Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

**BLOC 3**  
Informations et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

**COMPÉTENCES**

**BLOC 4 :**  
Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités (...)

**BLOC 5 :**  
Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins (...)

**2.1.2 QUALITE et SECURITE  
DES SOINS**

## 1.3 LA PEDAGOGIE

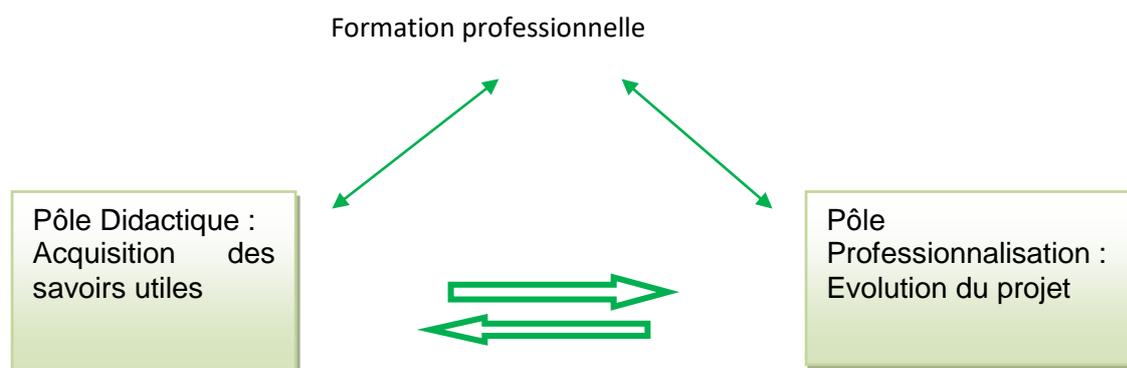
### 1.3.1 La formation professionnelle :

C'est une formation diplômante, réglementée dans la durée et le contenu, basée sur le principe de l'alternance intégrative.

La formation professionnelle s'articule autour de deux pôles, en interaction, qui s'enrichissent mutuellement à savoir :

- Pôle didactique : acquisitions d'outils théoriques, méthodologiques, pratiques, utiles pour agir en situation et développer les compétences requises afin de devenir professionnel,
- Pôle de professionnalisation : l'apprenant effectue un travail sur soi, se questionne et développe un esprit critique.

La formation par compétences est un processus dynamique qui favorise la progression de l'apprenant. Elle facilite le développement de ses valeurs professionnelles et l'émergence de son identité.



La formation permet aux futurs professionnels de s'adapter à l'évolution constante des contextes et des situations de travail. Elle suscite l'envie d'apprendre et le besoin d'évoluer.

### 1.3.2 L'alternance intégrative :

Selon Ph. Perrenoud : « L'alternance désigne le va et vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un institut de formation initial et d'autre part un ou plusieurs lieux de stage. »<sup>1</sup>

L'alternance devient intégrative lorsque ces deux lieux de formation s'alimentent mutuellement et permettent l'articulation de la réflexion, de l'action et la compréhension des situations pour développer la posture réflexive de l'apprenant.

En effet, différents acteurs accompagnent l'apprenant dans l'alternance : le maître de stage, le tuteur de stage, les professionnels de proximité, les formateurs...

<sup>1</sup> Philippe PERRENOUD « Articulation théorie et pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance » in « alternance et complexité en formation. » p. LHEZ, D. MILLET, B. SEGNIER\*, Ed Seli Arslan, Gap 2001 »

L'alternance intégrative est utilisée par le formateur comme un véritable moyen d'apprentissage professionnel. Par exemple : les situations d'hygiène issues des lieux de stage sont exploitées en IFSI ou en IFAS.

Elle offre la possibilité à l'apprenant d'occuper une place centrale dans le dispositif de formation, de donner du sens à sa pratique professionnelle et d'acquérir des compétences.

### 1.3.3 Les stages :

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle auprès de personnes sous la responsabilité de professionnels qui encadrent l'apprenant : maître de stage, tuteur et professionnels de proximité au quotidien.

Selon Philippe Perrenoud, le rôle du stage peut être considéré comme :

- « *Un terrain d'application .....* ;
- *Un moyen de socialisation professionnelle ...* ;
- *Une épreuve initiatique, ...* ;
- *Un moment de démarche clinique de formation. »*<sup>2</sup>.

Les apprenants vivent ces stages de différentes façons, enrichissent leur expérience et clarifient leur projet professionnel. Il est le lieu privilégié du développement de la compétence dans un parcours individualisé. Les parcours de stage sont attribués à l'apprenant et répondent à la réglementation en vigueur.

---

<sup>2</sup> Philippe PERRENOUD « Articulation théorie et pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance » in « Alternance et complexité en formation »

### 1.3.4 La compétence :

C'est la mobilisation dans l'action d'un ensemble de savoirs en lien avec des ressources internes et externes, adapté aux exigences d'une situation ou une famille de situations.

*« La compétence correspond à la mobilisation dans l'action d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique » (R. Wittorski – 1997)*

Cette approche par compétence nécessite de distinguer et d'articuler le travail prescrit et le travail réel pour mettre en évidence que le travail est spécifiquement humain et non une exécution de tâches.

### 1.3.5 L'apprenant :

En référence à notre conception de l'Homme, l'apprenant, qu'il soit en formation initiale ou par voie d'apprentissage, est une personne avec une histoire de vie, une culture, des valeurs, des expériences, des représentations, des motivations.

C'est un adulte, acteur et auteur central de sa formation en interaction avec autrui. Cela suppose un réel engagement dans son cursus d'apprentissage en présentiel ou en distanciel.

Il s'inscrit dans un groupe présentant une mixité générationnelle.

L'apprenant mobilise et développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.

Il enrichit son portefeuille de connaissances et de compétences. Il apprend à reconnaître ses émotions et à les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose.

Il développe un raisonnement clinique et des valeurs professionnelles lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction. Son statut lui confère des droits et des devoirs.

### 1.3.6 Le formateur :

*« Le formateur témoigne de valeurs professionnelles affirmées, fondées sur une conception de la personne humaine, une éthique basée sur les droits de l'Homme. Il est un professionnel possédant des capacités d'engagement, d'adaptation, un sens des responsabilités lui permettant d'arbitrer, de choisir, de décider, d'analyser ».<sup>3</sup>*

---

<sup>3</sup> Légitimité du métier de formateur. CEFIEC mai 2000

**C'est un facilitateur** : Il tient compte de la singularité de l'apprenant et l'aide à s'approprier des savoirs en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques qui favorisent son implication, son apprentissage, sa responsabilisation dans la formation.

Avec les professionnels des terrains de stage, il permet à l'apprenant de se préparer à sa future pratique professionnelle, en respectant les normes professionnelles actualisées dans les situations de travail. Il permet à l'apprenant d'identifier et de mobiliser ses propres ressources et les ressources externes, de façon pertinente aux situations.

**C'est un accompagnateur** : Il aide l'apprenant à progresser tout au long de sa formation. C'est une personne ressource pour l'apprenant dans la construction des apprentissages et des savoirs.

Il aide l'apprenant à développer une posture réflexive par :

- L'analyse des savoirs et savoirs faire mis en œuvre dans les situations professionnelles, en lien avec des unités d'enseignement ou modules.
- La mise en place de démarches d'auto-évaluation.

**C'est un animateur et un régulateur** : Il impulse une dynamique nécessaire au bon déroulement de la formation dans le respect des règles et des valeurs énoncées au sein du ou des groupes d'apprenants.

**C'est un médiateur** : Il permet à chacun d'apprendre dans le partage, la confrontation des idées et à se situer en tant qu'individu dans sa rencontre avec l'autre.

**C'est un évaluateur** : Il participe à l'évaluation des acquisitions dans le cadre des évaluations réglementaires.

**C'est un concepteur ou créateur** : il construit, organise et planifie la mise en œuvre de la formation dans le respect des référentiels de formation infirmier et aide-soignant.

Le formateur adopte une **posture de recherche** qui lui permet d'actualiser ses connaissances au regard de l'évolution des sciences et des techniques. Au sein du GHT, des formations communes sont proposées aux équipes de formateurs.

### *1.3.7 Courants pédagogiques, méthodes et outils :*

#### **7.1 Les courants pédagogiques**

Notre conception de l'apprentissage s'appuie sur différentes théories de l'apprentissage. Les modèles privilégiés pour développer les compétences sont le constructivisme et le socioconstructivisme.

Le constructivisme : L'apprenant apprend à partir des questions qu'il se pose, à partir de ses représentations. Le sujet construit son propre savoir. L'apprenant ne peut apprendre qu'à partir de quelque chose qui a du sens pour lui, en réponse à des problèmes qu'il se pose, dans des situations et dans un temps donné. « *Toute connaissance est une réponse à une question* » dit G Bachelard, « *rien n'est donné, tout est construit.* » « *L'action est le moteur du développement cognitif* » dit J Piaget

Le socio constructivisme : La construction d'un savoir bien que personnelle s'effectue dans un cadre social. L'apprenant construit ses savoirs en étant en interaction avec les autres. Les informations sont en lien avec le milieu social, le contexte et proviennent à la fois de ce que l'on pense et de ce que les autres apportent comme interactions.

Les trois étapes sont :

- La contextualisation,
- La dé-contextualisation (conflit sociocognitif),
- La re-contextualisation ou transfert.

Compte tenu de l'évolution des recherches en pédagogie et didactique, les pratiques s'enrichissent des recommandations des neurosciences et autres courants pédagogiques modernes.

## **7.2 Méthodes et outils**

Les méthodes et les outils utilisés s'adaptent aux nouvelles donnes générationnelles et favorisent les méthodes actives. Elles visent chez l'apprenant une posture réflexive pour lui permettre l'analyse et l'évaluation de sa pratique professionnelle.

Ils comportent :

- Des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux personnels, de l'e-learning/blended learning, classes inversées ;
- Les analyses de pratique, les exploitations de stage, le suivi pédagogique individuel et/ou collectif, l'exploitation du portfolio permettant le développement d'une posture réflexive.  
La formation à la démarche réflexive contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant ;

- Des situations d'apprentissage contextualisées permettant de repérer les activités de soins en fonction des différents types de stage
- Les pratiques simulées apportent une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis. Elles permettent un apprentissage et/ou un perfectionnement des pratiques, des compétences techniques, relationnelles, organisationnelles, au cours de situations, de gestes ou de procédures simulées. Ce sont des pratiques interactives mettant en jeu des moyens matériels plus ou moins sophistiqués. La recherche de sens dans l'action est particulièrement étudiée pour favoriser la posture réflexive.
- Le service sanitaire concerne les étudiants en soins infirmiers de 2<sup>ème</sup> année. Il permet de les initier aux enjeux de la promotion de la santé ou de la prévention primaire en collaboration pluri professionnelle (Etudiants en médecine, maïeutique, pharmacie...) auprès d'une population fragile.
- La formation permettant l'acquisition des compétences socle au numérique en santé est en cours de construction.

Ces méthodes et outils sont issus d'une collaboration, d'une réflexion et d'un travail commun au sein des 3 IFSI du territoire du GHT Aisne/Nord Haute Somme.

Cela permet de construire et de mettre en œuvre des projets communs comme :

- La mutualisation des enseignements et/ou des évaluations ;
- L'organisation de journées thématiques comme une journée « Recherche », centrée sur le travail de fin d'études ;
- La mutualisation des CDI ;
- Construction d'une banque de scénarios de simulation en santé ;
- ...

### *1.3.8 La relation pédagogique :*

Cette relation est basée sur le respect et la confiance entre l'apprenant et l'accompagnant en stage ou à l'institut. Cela permet à l'apprenant d'exprimer son ressenti, son questionnement et l'aide à repérer ses ressources et ses difficultés.

Elle favorise le processus d'autonomisation de l'apprenant dans un climat sécurisant.

La relation pédagogique intègre une dimension éthique dans laquelle le formateur veille au bien-être de chaque apprenant, dans une relation d'adulte à adulte qui est à la base du suivi pédagogique.

Des actions centrées sur le bien être des étudiants en formation sont proposées localement, selon le projet de l'Institut.

Chaque institut a identifié un « référent handicap » dont la mission est d'accompagner les étudiants ou élèves en situation de handicap.

### *1.3.9 Le suivi pédagogique :*

Le suivi pédagogique est l'un des processus d'accompagnement de l'apprenant tout au long de sa formation à l'Institut comme en stage.

Il est réglementé, organisé par l'équipe pédagogique et mis à disposition de l'apprenant en fonction des besoins et attentes.

Il est constitué de temps formalisés d'échanges entre apprenants et formateurs.

Le suivi individuel s'effectue sous la forme d'entretiens menés par les formateurs référents et/ou la direction :

- À la demande des apprenants
- À la demande des formateurs et/ou de la direction pour faire le point sur son projet et sa progression, faire le bilan des acquis à l'Institut et en stage.

Le suivi collectif s'effectue lors des préparations et des exploitations de stage, des bilans de semestre, des analyses de pratiques et des travaux de recherche... C'est un espace de parole autour des demandes et des problématiques des apprenants.

### *1.3.10 Le projet professionnel :*

C'est un processus de construction de son identité professionnelle, qui débute par la projection, la représentation que l'apprenant se fait de son avenir professionnel.

Au travers du dispositif de formation mis en place dès l'entrée en formation, l'apprenant fait évoluer ses représentations, identifie et affirme ses valeurs soignantes, acquiert des compétences. Un travail sur soi, une interrogation continue de ses pratiques et de son projet favorisent son positionnement et forgent son identité professionnelle.

Ainsi, l'apprenant affirme son engagement dans la profession, participe à l'enrichissement et à l'évolution des pratiques tout au long de sa formation et de sa carrière professionnelle.

### 1.3.11 L'évaluation :

L'évaluation est l'action d'attribuer une valeur à quelque chose ce qui implique 2 visions du monde :

- Logique de contrôle
- Logique d'accompagnement

L'évaluation peut prendre plusieurs formes :

- « L'évaluation mesure » où l'objet d'évaluation est le produit.
- « L'évaluation gestion » où l'objet de l'évaluation est la procédure
- « L'évaluation située » où l'objet d'évaluation est le processus.

Ces dispositifs permettent d'inscrire l'apprenant dans une démarche d'analyse et d'amélioration continue de la qualité des soins.

L'évaluation sera tour à tour formative, sommative et certificative.

Les modalités de l'évaluation peuvent être individuelle, collective, écrite, orale et pratique.

Ce projet constitue le fondement des projets d'année au sein des 3 Instituts de formation du GHT Aisne Nord - Haute Somme. Il est évolutif et favorise la réflexion et l'harmonisation des pratiques de formation.

## **2 CONCEPTION DE FORMATION ET DISPOSITIF DE FORMATION**

### **2.1. VISEE**

La visée de la première année est de développer chez l'étudiant la réflexivité pour devenir autonome et responsable, lui permettant de passer du milieu scolaire à la formation professionnelle ou d'un milieu professionnel à un statut d'étudiant.

La deuxième année poursuit ce processus d'autonomisation personnelle et collective. Elle favorise aussi chez l'étudiant le développement des compétences professionnelles dans les différents domaines d'intervention de l'IDE, ce qui lui permet de construire son identité professionnelle.

La troisième année prépare l'apprenant au passage de la vie d'étudiant à la vie professionnelle de façon à faciliter pour l'étudiant son intégration dans le monde du travail où les situations se complexifient compte tenu de la mouvance des contextes politique et socio-économique de la santé

### **2.2. LES CRITERES D'EVALUATION DU PROJET**

#### **Les bénéficiaires : les étudiants**

- L'investissement dans la formation professionnelle et la vie institutionnelle ;
- La rigueur professionnelle ;
- L'honnêteté professionnelle ;
- Le positionnement professionnel grâce aux outils théoriques, pratiques et méthodologiques ;
- Le questionnement et analyse pour lutter contre les évidences ;
- Réflexivité et adaptation aux situations complexes ;
- L'autonomisation professionnelle responsabilité individuelle et collective;
- L'esprit et travail d'équipe.

#### **L'organisation de la formation**

- La coopération ;
- Le décloisonnement ;
- L'anticipation
- Alternance formation à distance et en présentiel
- La négociation.

#### **Les acteurs : l'équipe pédagogique**

- Apprendre à apprendre ;
- Regard positif
- Ecoute, relation de confiance, réassurance
- Mise en évidence des liens : faire faire des liens
- Régulation, signification, rappel des responsabilités individuelles et collectives, contrôle
- L'accompagnement personnalisé ;
- Faire émerger des liens chez les étudiants.

### **2.3. ORIENTATIONS DE L1 : PROMOTION 2024/2027, ANNEE 2024/2025**

La profession d'infirmier est un métier au service de l'Homme. Ainsi, l'équipe de formateurs s'appuie sur **des valeurs et conceptions humanistes** partagées en GHT. Soucieux d'accompagner de façon personnalisée l'étudiant, elle développe le partenariat avec les services de soins sous une responsabilité partagée dans le développement de ses compétences.

Pour nous, l'étudiant entrant en formation peut avoir différents profils : bachelier, promotion professionnelle et reconversion professionnelle, ce qui entraîne une hétérogénéité de la promotion à laquelle les formateurs doivent s'adapter. Le formateur est aussi conscient qu'il aura à apprendre le « métier d'étudiant ». En effet, selon Alain Coulon<sup>10</sup>, l'entrée dans l'enseignement supérieur constitue une période clé pour étudier les facteurs de réussite. Il précise 3 phases :

- Le temps de l'étrangeté : il découvre les règles de fonctionnement d'étudiant, et trouve ses nouveaux repères.
- Le temps de l'apprentissage : « *c'est une phase de familiarisation progressive aux institutions, une conformisation envers les codes locaux et le commencement du travail intellectuel.* »
- Le temps d'affiliation : l'étudiant sera capable d'identifier les contenus du travail et de maîtriser l'ensemble des règles.

Ainsi, l'étudiant en soins infirmiers est **un sujet adulte actif**, auteur et acteur **impliqué** dans sa formation pour construire lui-même ses propres modèles à partir de connaissances diverses. « *Il ne peut y avoir de formation dans la passivité ou le refus.* » (Braun, 1998, p. 60). Ceci implique de la part de l'étudiant un **investissement permanent** dans la formation professionnelle et la vie institutionnelle qui « *repose sur le désir qui le conduit à étudier, non seulement en vue d'acquérir des connaissances mais aussi de s'élever et d'affiner sa compréhension des situations singulières de soins où il interviendra en tant qu'infirmier(ère)* » (Eneau, 2005).

En première année, le formateur s'intéresse à la façon dont l'étudiant aborde sa propre formation, en l'invitant à :

- Identifier ses ressources, ses manques, ses difficultés pour l'amener progressivement à une démarche d'autoévaluation ;
- Développer l'oser dire et l'apprendre à dire ;
- Eveiller et encourager le questionnement, la réflexivité et la pensée critique ;
- Construire et/ou enrichir sa conception et sa pratique de soignant.

---

<sup>10</sup> COULON.A, Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire. Article de sociologie du travail. Volume 41 n°2. Presses universitaires de France, Paris, Collection « Politique d'aujourd'hui. 1997



**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY**

94, rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM - 02303 CHAUNY CEDEX

L'axe majeur de la L1 sera de : Développer la réflexivité afin de s'autonomiser et être responsable en contexte professionnel.

## **LES OBJECTIFS GLOBAUX :**

1/ ADOPTER UNE POSTURE D'APPRENTI AU CŒUR D'UN DISPOSITIF D'ALTERNANCE INTEGRATIVE

### **1. Apprendre à se connaître**

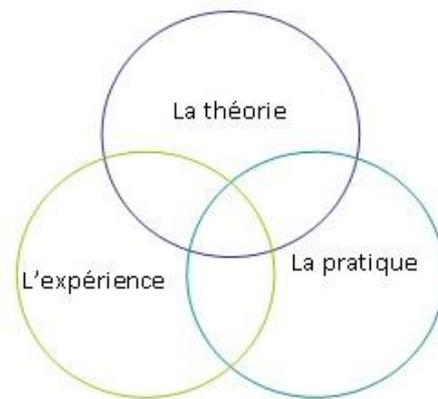
- Identifier ses propres ressources et ses difficultés à l'apprentissage ;
- Identifier le rôle et l'influence des émotions dans l'apprentissage ;
- Enrichir ses ressources et travailler sur ses difficultés ;
- Acquérir des méthodes de travail ;
- Développer sa capacité à douter et se questionner ;
- Apprendre à s'autoévaluer.

### **2. Penser et agir : être auteur et acteur de son apprentissage (motivation et engagement)**

- S'engager personnellement ;
- Clarifier ses motivations à être en formation ;
- S'informer et informer avec pertinence ;
- Argumenter ses choix ;
- Gérer les contraintes personnelles, professionnelles et institutionnelles ;
- Faire évoluer ses représentations ;
- Réfléchir et construire son projet professionnel.

### **3. Apprendre à travailler avec les autres (étudiants et professionnels)**

- Echanger, écouter et partager ;
- Oser dire ;
- Prendre conscience des influences dans la dynamique de groupe ;
- Apprendre à négocier, à coopérer et se positionner dans un collectif ;
- Apprendre à collaborer (compromis, consensus, objectifs communs) ;
- Apprendre à être évalué par autrui.



## 2/ ADOPTER UNE POSTURE CLINIQUE POUR PRENDRE SOIN DES PERSONNES

### 1. S'approprier des savoirs pour comprendre, agir et transférer : acquérir des compétences

- Etre dans une dynamique de questionnement et de recherche scientifique ;
- Mobiliser les connaissances **pour comprendre** les situations de soins ;
- **Agir** en mobilisant et en combinant des savoirs théoriques, pratiques et expérientiels ;
- Conceptualiser sa pratique **pour transférer**.

### 2. Acquérir un raisonnement clinique infirmier

- Développer un questionnement professionnel ;
- Analyser les situations de soins à l'aide d'outils théoriques ;
- Savoir agir en tenant compte de la personne soignée et du contexte organisationnel.

### 3. S'inscrire dans une relation singulière avec l'Autre

- Etre attentif à l'Autre avec bienveillance ;
- Reconnaître à la personne soignée sa place de sujet.

## 3/ ACQUERIR DES MECANISMES DE SECURITE

### 1. Prévenir les risques psychosociaux

- Connaître et identifier les risques professionnels ;
- Mobiliser les connaissances (techniques de manutention, les protections contre les AES, les règles d'hygiène, les critères de soin ...) ;
- Connaître, reconnaître, comprendre et accepter ses émotions et celles des autres ;
- Apprendre à repérer les dysfonctionnements émotionnels et oser dire.

### 2. Prévenir les risques pour la personne soignée



**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY**

94, rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM - 02303 CHAUNY CEDEX

---

- Connaître ses propres limites et identifier celles de la personne soignée ;
- S'autoriser à demander, c'est-à-dire renoncer à son infaillibilité et reconnaître les savoirs extérieurs : savoir se faire aider ;
- Dispenser des soins de qualité dans le respect de la réglementation et des règles de bonnes pratiques.

**3. Prévenir les risques à propos des différentes situations sanitaires**

- Comprendre les risques ;
- Acquérir les gestes barrières ;
- Agir en sécurité pour soi et pour les autres.

4/ ENCLENCHER LE PROCESSUS DE LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE

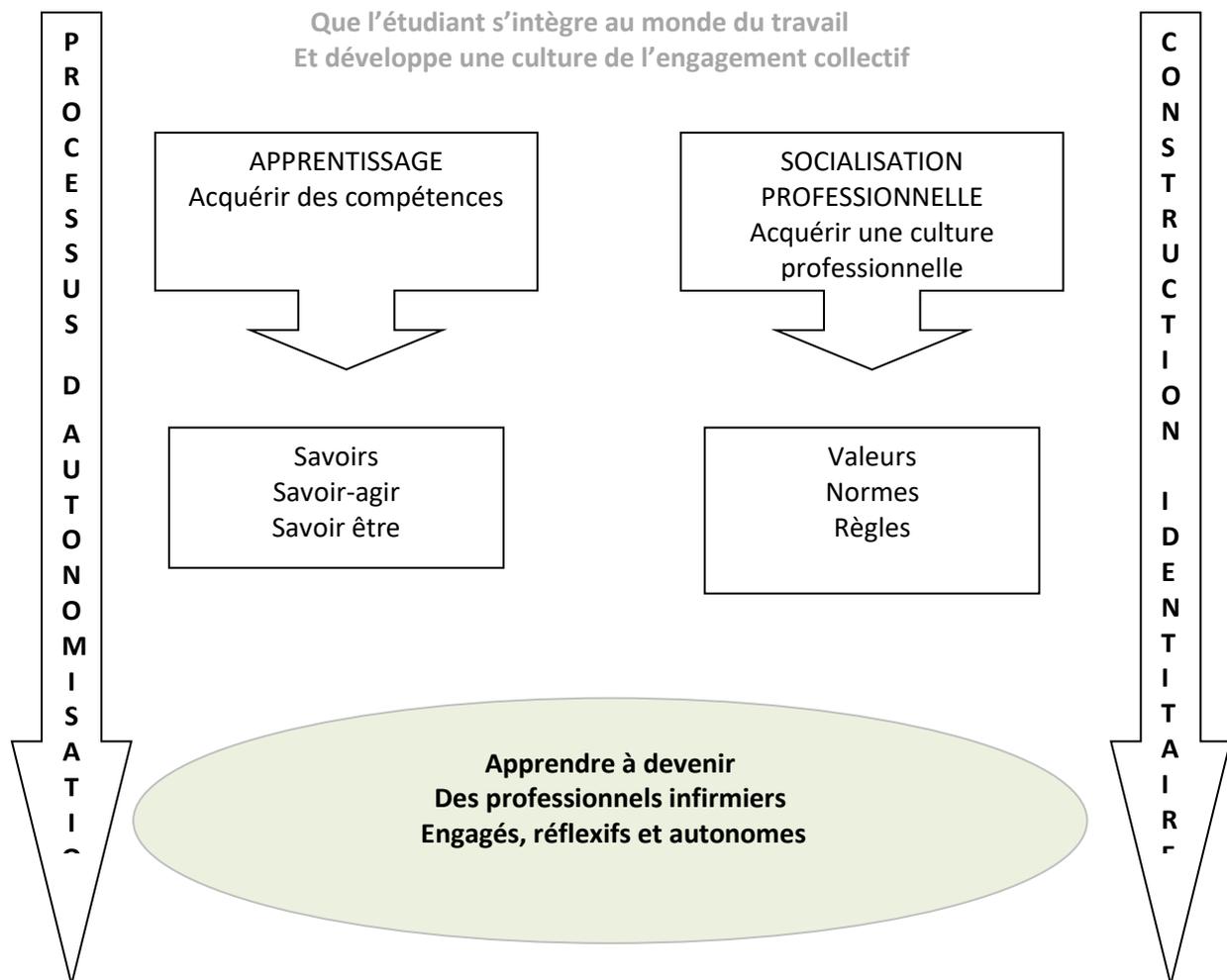
- Connaitre, reconnaître, comprendre et accepter ses valeurs et celles des autres ;
- Faire **CO** évoluer nos représentations : l'étudiant, l'infirmier(e), l'Homme, la santé, la maladie, le soin, la personne soignée, l'entourage, les professionnels ;
- Intégrer les normes et règles professionnelles afin de se les approprier.

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY**

94, rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM - 02303 CHAUNY CEDEX

**FINALITE DE LA 1<sup>ère</sup> ANNEE**

- Développer chez l'étudiant un processus d'autonomisation en passant du milieu scolaire à la formation professionnelle ou d'un milieu professionnel à un statut d'étudiant.
- Favoriser l'évolution du sujet social dans un contexte de travail
- Favoriser l'évolution personnelle dans le contexte professionnel



L'ADULTE A BESOIN DE COMPRENDRE LA FINALITE DU PROJET PEDAGOGIQUE QUI EST PROPOSE AFIN D'Y ADHERER ET DE S'INVESTIR DANS LA FORMATION,

Il est nécessaire pour acquérir les compétences soignantes de développer des dispositions psychologiques et cognitives telles que :



**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY**

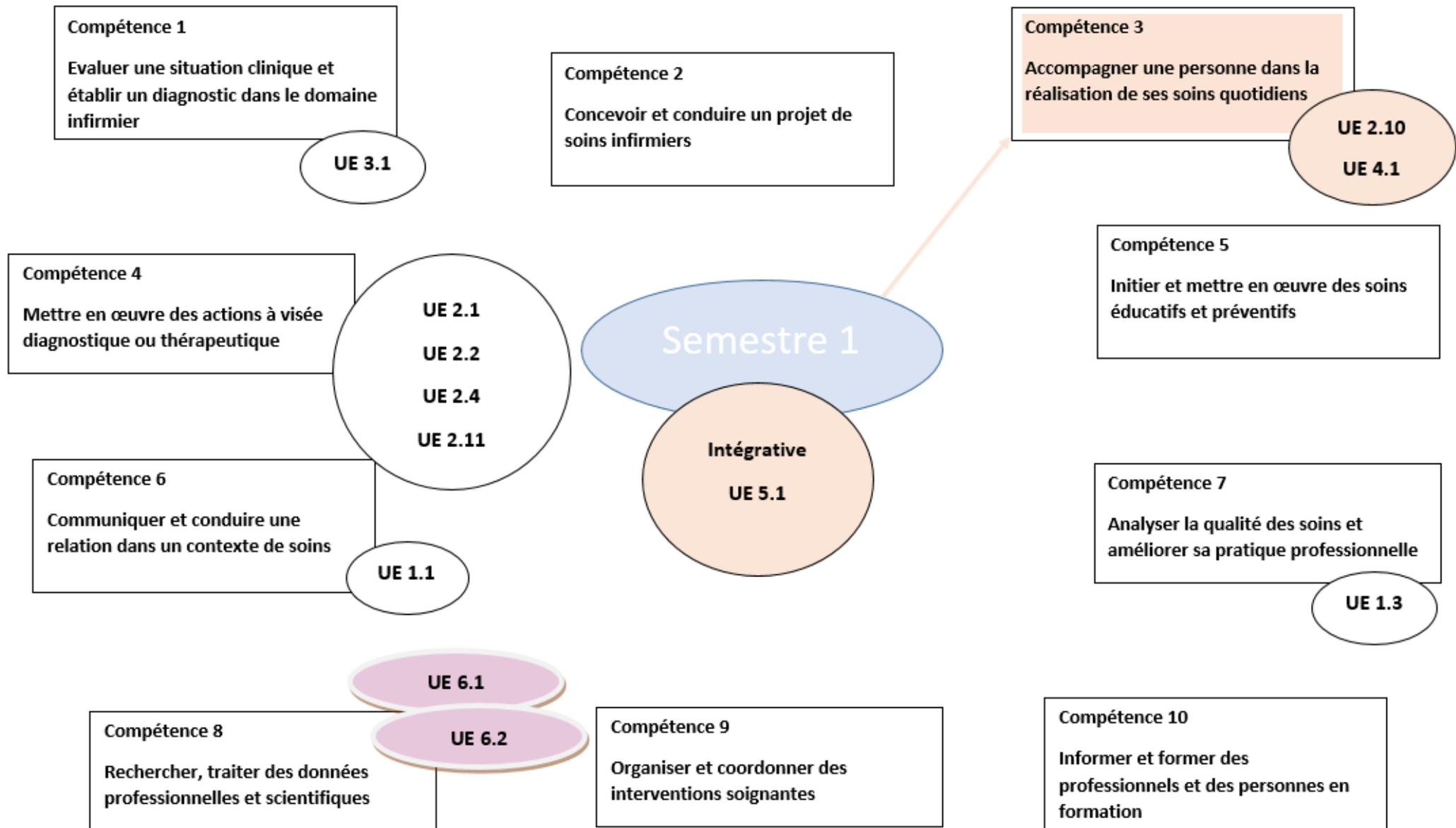
94, rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM - 02303 CHAUNY CEDEX

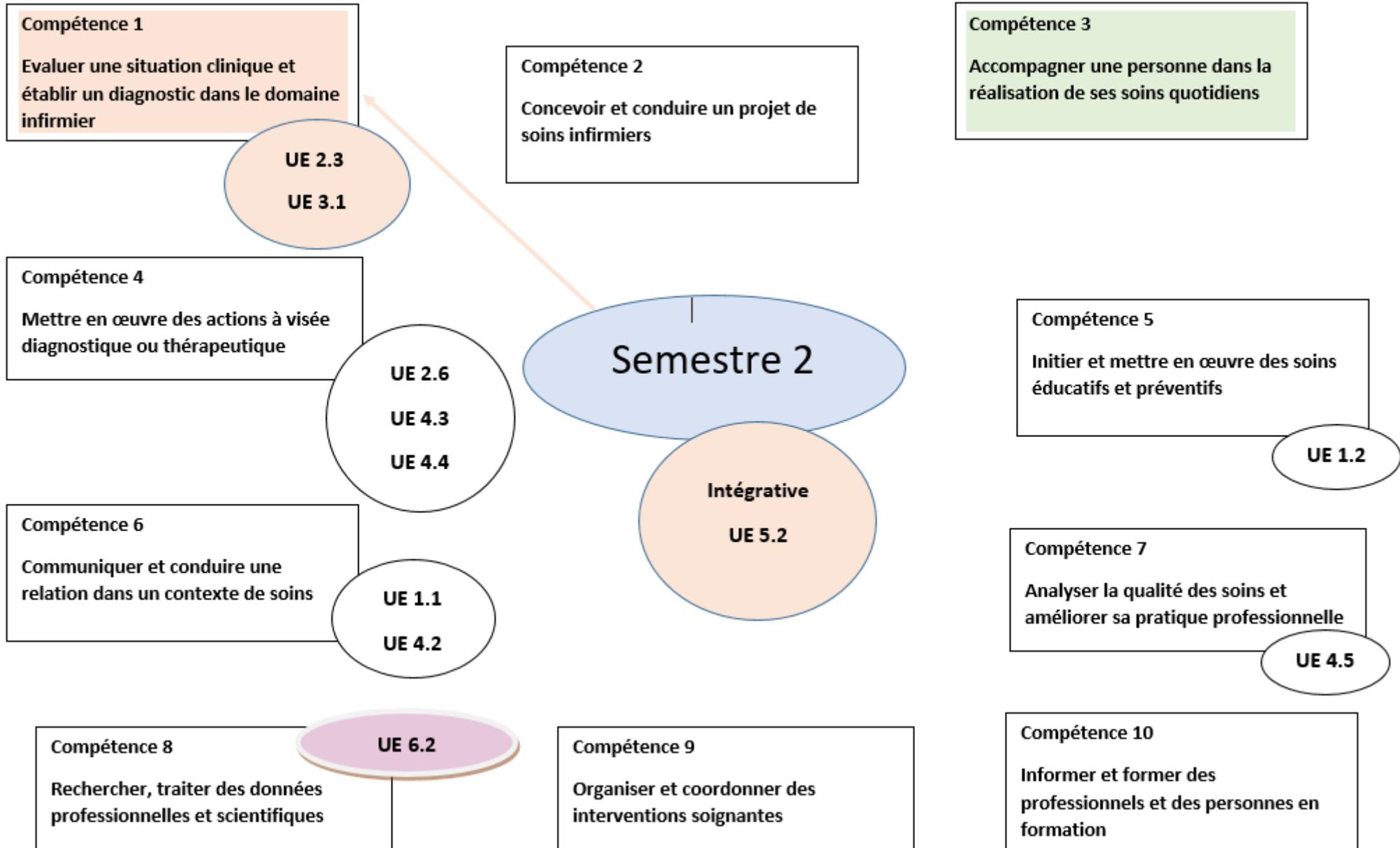
---

- La prise de parole ;
- Le passage à l'écrit ;
- La motivation ;
- La pertinence du questionnement ;
- L'abstraction.

D'autres habiletés telles que l'esprit d'analyse, de synthèse et de critique sont à assimiler et à développer.

**La promotion 2024-2027** est composée de **79** d'étudiants, dont **75** issus de la sélection 2024 (soit 69 Parcoursup, 6 FPC) auxquels viennent s'ajouter **3** étudiantes en situation de redoublement et **1** étudiante en réintégration.



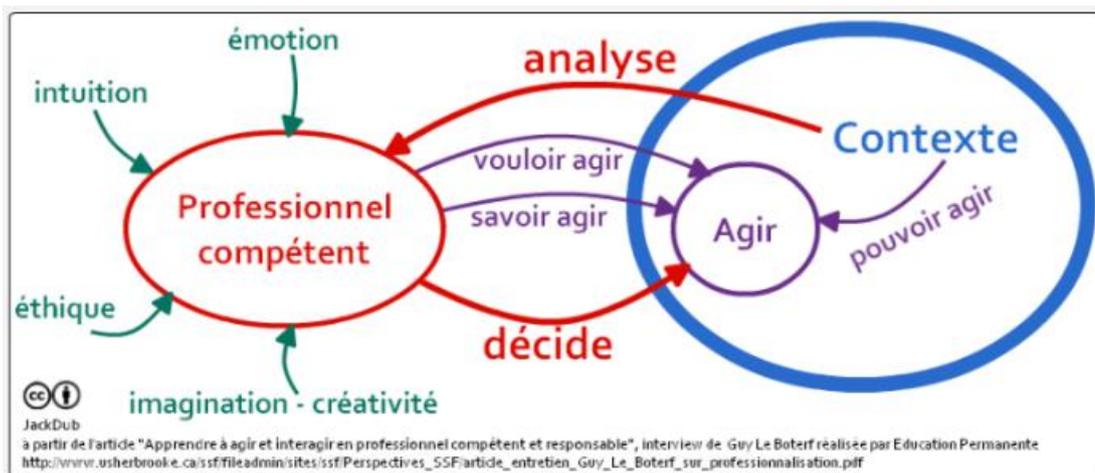


Une fois le processus d'autonomisation en passant du milieu scolaire à la formation professionnelle ou d'un milieu professionnel à un statut d'étudiant enclenché, l'étudiant poursuit son processus de professionnalisation vers le développement de compétences individuelles et collectives

## **2.4. ORIENTATIONS DE L2 : PROMOTION 2023/2026, ANNEE 2024/2025**

« La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler **3 paliers d'apprentissage** relatifs au développement des compétences:

- « **Comprendre** » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « **Agir** » : l'étudiant mobilise des savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « **Transférer** » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles. » (Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession, 2022)



Ce concept de compétence fait l'objet d'une attention particulière des cadres de santé formateurs. En effet la formation professionnelle infirmière se veut « par compétences », c'est pourquoi il est indispensable que les étudiants s'approprient ce concept

Par conséquent, en 2<sup>ème</sup> année l'accent sera mis sur le renforcement concernant l'utilisation d'outils pédagogiques favorisant cette appropriation tels que : les analyses de pratiques professionnelles, le portfolio, l'étude des liens entre activités infirmières et compétences mobilisées ou encore l'autoévaluation au regard de critères et d'indicateurs identifiés.

L'objectif est de permettre à l'étudiant d'**acquérir des savoirs conceptuels et théoriques** permettant de **comprendre les situations** de soins lui permettant d'**agir**, puis d'**être capable de s'autoévaluer**, de développer ses capacités pour envisager un réajustement de ses actions, et enfin, lui permettre de mettre à profit ces expériences et reconnaître ce qu'il pourra **transférer** dans d'autres situations de soins.

La 2<sup>ème</sup> année s'appuie sur différents projets visant à développer les **compétences individuelles et collectives**, qui nécessitent une conceptualisation : analyses de pratiques professionnelles (APP), projets : de stage, de santé publique, d'éducation, d'encadrement, et encore dans la gestion des risques, éthique. Certaines thématiques complètent celles déjà impulsées en 1<sup>ère</sup> année. La 2<sup>ème</sup> année met davantage l'accent sur la **démarche projet** dans l'objectif d'intégrer la **pensée complexe** dans leur analyse des situations.

« La complexité (...) est l'art d'utiliser les informations qui surviennent dans l'action, de les intégrer, de formuler soudain des schémas d'action et d'être apte à rassembler le maximum de certitudes pour affronter l'incertain », selon Morin (1990).

## LES OBJECTIFS GLOBAUX :

### 1 / Développer l'autonomie personnelle et collective

#### 1 Etre acteur de sa formation

- S'autoévaluer
- Prendre des initiatives pertinentes en lien avec son niveau de compétence et les attendus
- S'engager dans la formation professionnelle : informer, s'informer
- Savoir anticiper les situations de travail et trouver des méthodes de travail adaptées notamment en lien avec la formation à distance
- Gérer les contraintes inhérentes à la formation professionnelle et au contexte sanitaire en respectant les Autres, les règles professionnelles, les règlements institutionnels, le règlement intérieur de l'IFSI et les horaires

#### 2 S'inscrire dans une démarche collective

- Se positionner en tant que membre d'un groupe, autoriser la libre expression, reconnaître l'autre dans sa différence. Laisser une place à l'autre dans un collectif
- Savoir, pouvoir et vouloir aider l'autre
- Identifier les personnes ressources, être capable de les solliciter
- Permettre la régulation au sein du groupe et développer la négociation et la coordination
- Identifier et utiliser des outils de communication numériques entre étudiants et avec les formateurs

### 2/ Développer des compétences professionnelles dans les différents

#### 1 Intégrer les trois paliers d'apprentissage : comprendre, agir, transférer

- Mobiliser les connaissances pour comprendre les situations et tisser des liens entre les théories et les pratiques pour agir
- Conceptualiser sa pratique pour transférer
- Etre dans une dynamique de questionnement et de recherche

#### 2 Développer la démarche réflexive

- Développer un regard d'étonnement sur les situations vécues et se questionner
- Consolider les savoirs (connaissances théoriques, raisonnement clinique, savoirs procéduraux), apprendre et intégrer de nouveaux savoirs et les mobiliser en situations
- Donner du sens à sa pratique dans chaque situation, gérer des situations de plus en plus complexes et s'adapter aux situations nouvelles
- Faire des liens entre les différentes UE et les compétences, et entre la théorie et la pratique.

### 3 / Accompagner la construction identitaire

#### 1 Clarifier son projet professionnel et enrichir son référentiel de soignant :

- Prendre conscience de l'évolution de ses représentations
- Identifier ses valeurs personnelles et professionnelles et confronter son référentiel à celui des soignants, des étudiants et des formateurs
- S'étonner et se questionner afin de favoriser la démarche réflexive.

#### 2 Développer une culture professionnelle

- Lire, faire des recherches sur des thèmes d'intérêt professionnel, échanger, se questionner et partager avec les professionnels et entre étudiant.

La promotion 2023-2026 est composée de 58 d'étudiants, dont 55 issus de la 1<sup>ère</sup> année auxquels viennent s'ajouter 1 étudiantes en situation de redoublement, 1 étudiante en mutation et 1 étudiante en réintégration.

# SEMESTRE 3

Compétence 1

Compétence 2

Compétence 3

UE 3.2

Compétence 4  
Mettre en œuvre des actions  
à visée diagnostique ou thérapeutique

Compétence 5  
Initier et mettre en œuvre des soins  
éducatifs et préventifs

UE 2.5  
UE 2.8  
UE 2.11

UE 1.2  
UE 4.6

Compétence 6  
Communiquer et conduire une  
relation dans un contexte de soins

Intégrative  
UE 5.3

UE 4.2

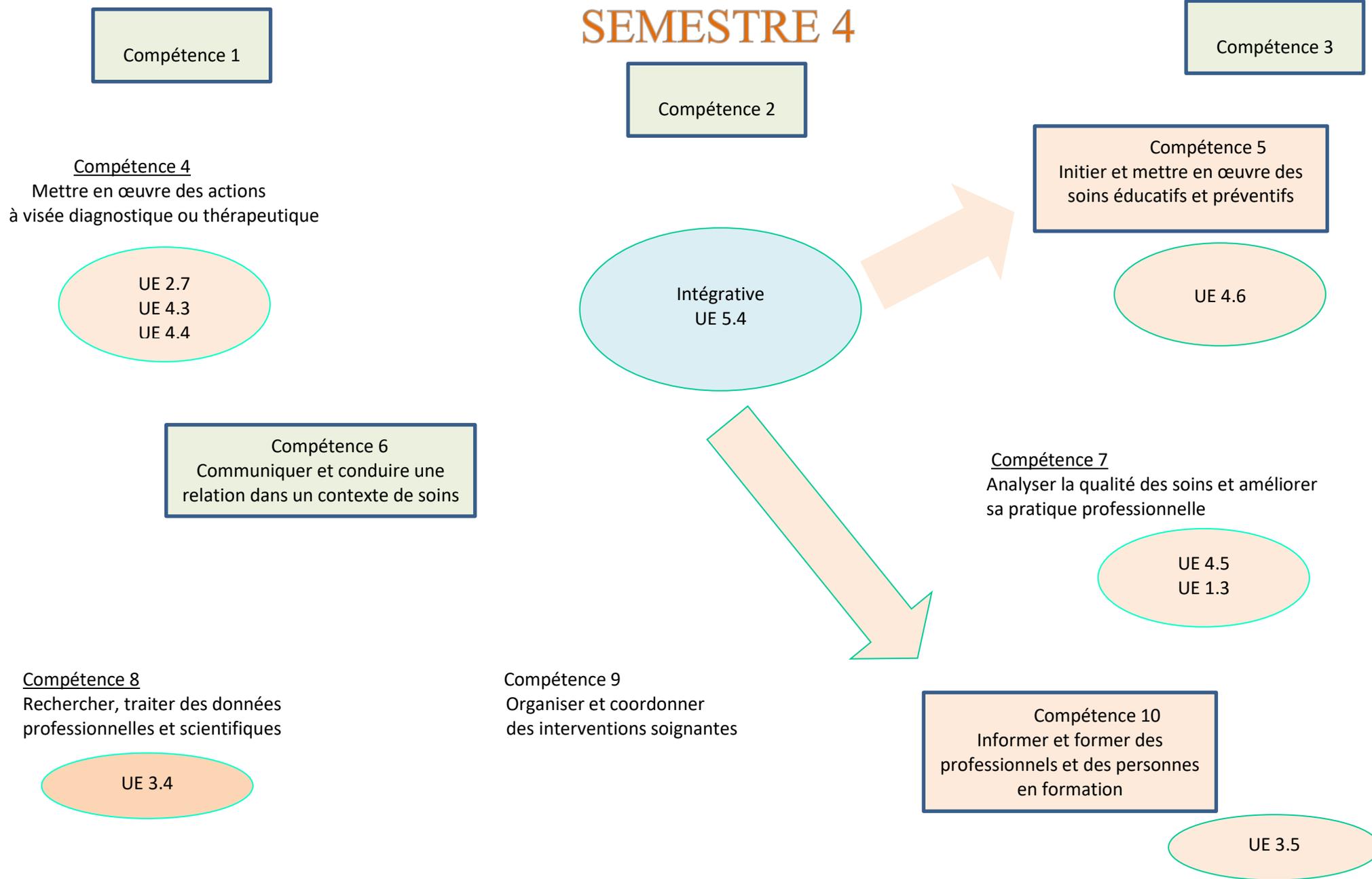
Compétence 8  
Rechercher, traiter des données  
professionnelles et scientifiques

Compétence 9  
Organiser et coordonner  
des interventions soignantes

Compétence 10  
Informer et former des professionnels  
et des personnes en formation

UE 3.3

# SEMESTRE 4



Une fois le processus d'autonomisation enclenché et les compétences individuelles et collectives développées, l'étudiant poursuit son processus de professionnalisation visant une posture professionnelle adaptée au monde du travail actuel.

## **2.5. ORIENTATIONS DE L3 : PROMOTION 2022/2025, ANNEE 2024/2025**

La troisième année prépare l'étudiant à devenir un professionnel engagé, autonomes, cliniciens, privilégiant la réciprocité dans les relations interprofessionnelles.

Cela nécessite pour l'étudiant de 3<sup>ème</sup> année de **s'engager** dans cette étape pré professionnelle et de **s'adapter rapidement** afin d'être un **professionnel de santé réflexif, responsable, autonome et compétent, affirmant une identité infirmière.**

*« C'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle.*

*L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.*

*L'étudiant développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.*

*Exercés au **raisonnement clinique et à la réflexion critique**, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. »<sup>1</sup>*

Le processus de professionnalisation nécessite pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de stabiliser sa posture réflexive et sa pensée **complexe** sur les situations rencontrées. Ce qui implique de :

- **stabiliser les connaissances et en intégrer des nouvelles**
- **continuer à construire/consolider les compétences IDE**
- **formaliser leurs conceptions** de la personne soignée, des soins, de la santé, de l'infirmière, en tenant compte des différents champs d'analyse par la clarification de leur référentiel soignant et des concepts relatifs aux sciences médicales et humaines et en faire émerger de nouvelles pour agir efficacement,

---

<sup>1</sup> Annexe 3 de l'arrêté du 31 Juillet 2009.

- **continuer à faire évoluer leurs représentations** selon les situations de soins et de travail rencontrées,
- **se positionner dans une démarche éthique** par la capacité à argumenter leur réflexion en s'appuyant sur leurs valeurs infirmières.

### **-s'inscrire dans une démarche qualité**

Cette année vise aussi à affirmer une identité professionnelle et à clarifier son projet professionnel

Le nouveau groupe de 3<sup>ème</sup> année est constitué de :31 étudiants issus de la 2<sup>ème</sup> année promotion 2022-2025 : 9 étudiants en parcours complémentaire et 8 étudiants en situation de redoublement nécessitant un accompagnement personnalisé pour mener à terme leur formation.

Ceci implique de prendre en considération l'hétérogénéité du groupe et les besoins spécifiques de chacun pour un accompagnement personnalisé de formation.

## **LES OBJECTIFS GLOBAUX :**

### **1/ . DEVELOPPER DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES *pour savoir agir en situation* <sup>2</sup>**

#### **1 S'adapter aux situations complexes de travail : développer des compétences organisationnelles**

##### S'intégrer à l'organisation du service :

- Identifier les missions du service
- Identifier et prendre en compte le champ d'intervention spécifique des différents acteurs au cours du parcours de soin de la personne
- Repérer les pratiques du service en tenant compte du champ de compétences de chaque acteur

Tenir compte du contexte institutionnel : ressources humaines et matérielles, conditions de travail, organisation, modes de communication interpersonnelles, contraintes organisationnelles

#### **2 S'adapter aux situations complexes de soins : acquérir des capacités cognitives, procédurales (savoir-faire) et relationnelles pour développer les 10 compétences infirmières à savoir :**

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

---

<sup>2</sup> LE BOTERF Guy, *Construire des compétences individuelles et collectives*

- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation<sup>3</sup>

### **3 Donner des garanties professionnelles en portant un regard réflexif sur son apprentissage :**

S'auto évaluer : valoriser ses réussites, identifier ses axes de progression, réajuster

Se questionner : réinterroger ses évidences, analyser ses pratiques, se remettre en question, actualiser ses connaissances

## **2/ S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE FUTUR PROFESSIONNEL**

### **1 Affirmer sa posture professionnelle :**

- Développer un esprit critique et une démarche compréhensive : concevoir un travail de recherche en soins infirmier tout en le situant dans un contexte professionnel
- Prendre soin des personnes soignées : au sens de « *l'Humain au centre des préoccupations soignantes* ». Porter attention à l'autre, développer la démarche compréhensive, reconnaître à la personne sa place de sujet, concevoir et mettre en œuvre des projets de soins.
- Nourrir son référentiel d'infirmier et poursuivre la construction de son identité professionnelle
- Réfléchir et décider en prenant en compte le contexte : questionner et analyser sa pratique professionnelle et plus spécifiquement dans les situations des personnes soignées en fin de vie et en soins palliatifs.

### **2 Développer le sens institutionnel :**

- Prendre conscience de la dimension institutionnelle dans une organisation : identifier les missions et les valeurs de l'institution, repérer le fonctionnement institutionnel : statut, pouvoir, autorité, en lien avec la politique nationale de santé.

---

<sup>3</sup> Référentiel de compétences ; arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

- Prendre conscience de sa place en tant qu'acteur : se situer dans l'organigramme, repérer sa place d'acteur dans le projet d'établissement

### **3 S'impliquer en tant qu'acteur :**

- Participer aux différents projets
- S'inscrire dans la démarche qualité

# SEMESTRE 5

Compétence 1

Compétence 2

Compétence 3

Compétence 4  
Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique ou thérapeutique

Compétence 5

UE 2.6  
UE 2.9  
UE 2.11  
UE 4.4  
UE 4.7

Intégrative  
UE 5.5

UE 6.2

Compétence 6  
Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

**Compétence 7**  
Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

UE 4.2

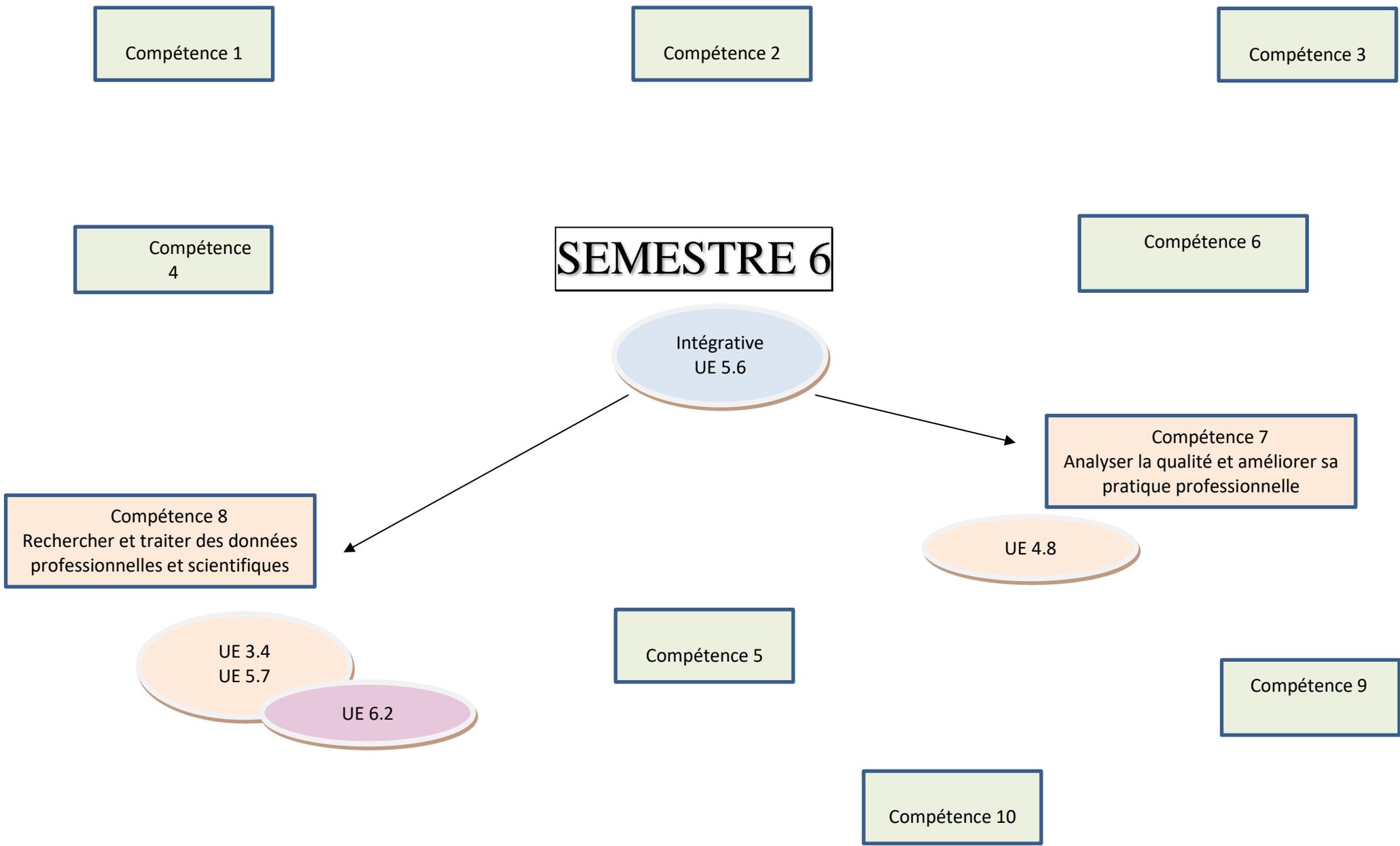
Compétence 9  
Organiser et coordonner des interventions soignantes

Compétence 10

Compétence 8  
Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

UE 3.3

UE 5.7



## **2.6. LES MOYENS**

### **Les moyens :**

Moyens humains : professionnels de l'IFSI et professionnels de stage, enseignants et intervenants extérieurs ;

Moyens matériels : mise à disposition de l'IFSI (logistiques, matériel informatique, salle de repas, microondes, réfrigérateur, salle de détente, distributeurs de boissons...et lieux de stage (logiciels, dispositifs médicaux, appareillages médicaux...);

Moyens pédagogiques : TD, TPG, CM, jeux de rôles, ateliers pratiques, simulation en santé, escapes games, kahoot, wooclap... ;

Moyens techniques et informatiques, en présentiel et en distanciel (logiciels informatiques, plateformes ENT UPJV et EPIONE, ZOOM, BU, CDI...).

### **Les outils et méthodes pédagogiques :**

Travail individuel et groupal (groupes à géométrie variable, imposés ou non)

Etudes de concepts à partir de textes et au travers des apports théoriques

Etudes situationnelles (professionnelles, de soins...), raisonnement clinique, projet de soins, macrocibles

Apports théoriques

TPG, e-Learning, vidéos, visioconférence

Ateliers en simulation

Séances de révisions, jeux, évaluations formatives

Séances de remédiation, reprise des validations (UE processus ++), retour sur critères des validations, retour sur les contenus théoriques ...

Table ronde

Audits qualité

### **Suivi pédagogique individuel et collectif :**

Individuel à l'issue de chaque semestre, bilan collectif semestriel, temps de rencontre à la demande du formateur ou de l'étudiant.

### **Le stage :**

Mise en lien actes, activités et compétences → autoévaluation (portfolio)

Analyses de pratiques professionnelles et analyse d'activités

Préparation de stage : projets de stages individuels et objectifs pédagogiques, appropriation des éléments de compétences à développer en stage, parcours individualisé

Rencontres formateur référent de stage, tuteur et étudiant : suivi personnalisé sur les terrains, à l'IFSI, par mail ou téléphone  
Evaluation du stage  
Identification du référentiel soignant (construction identitaire)

### **Mise en œuvre des différents projets :**

Certaines UE s'inscrivent dans des projets :

Projet « soins relationnels » : UE 4.2 S2 et S3

Projet sur les soins palliatifs et l'accompagnement des personnes en fin de vie (UE 4.2 / 4.7 S5)

Projet raisonnement clinique et projet de soins infirmiers : UE 3.1 S1 et S2, 3.2 S2 et 3.2 S3

Projet « inter professionnalité » UE 3.3 S3 et S5:

Projet santé publique incluant le service sanitaire UE 1.2 S2 et S3

Projet éthique UE 1.3 S4

Projet recherche en soins UE 3.4 S4 S6 et 5.7 S5 S6

Projet qualité : UE 4.8 S6

## **2.7. L'EVALUATION**

Afin de situer la progression de l'étudiant dans son apprentissage, l'atteinte des objectifs de ce projet se fera par les formateurs d'année, les formateurs référents de stage et l'étudiant, tout au long de l'année, à l'occasion de :

### **Le suivi pédagogique :**

**Suivi individuel** : à la demande de l'étudiant ou à la demande du formateur en fonction des résultats et/ou du comportement. Un entretien semestriel avec le formateur pour évaluer la progression de l'étudiant

**Suivi collectif** :

- Bilan collectif semestriel
- Bilan collectif de fin de formation
- Questionnaires de satisfaction

### **Les travaux individuels et groupaux**

#### **L'analyse des résultats des évaluations théoriques**

**L'analyse des résultats cliniques** : acquisition des éléments de compétences, des actes et activités en stage, et des bilans de stage

#### **Le bilan d'activité pédagogique**

### 3 LE DISPOSITIF D'EVALUATION

#### 3.1 TABLEAUX PREVISIONNELS DES EVALUATIONS :

##### 3.1.1 SEMESTRE 1

UE et intitulé	COMPETENCE et intitulé	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Validation session impaire	Validation session paire
<b>UE 1.1</b> Psychologie, sociologie, anthropologie	<b>C 6 :</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Travail écrit groupal à partir d'un extrait de livre avec repérage des concepts utilisés par l'auteur.	Justesse dans le repérage des concepts.	<b>3 ECTS</b> <i>compensation avec UE 1.3</i>	<b>Temps de préparation à présence obligatoire :</b> Le 22 janvier 2025 de 8h30 à 11h30 Dépôt du dossier au bureau L1 le 24 janvier à 12h30 heure butoir	<b>19/02 de 13h30 à 16h30 travail de groupe</b>  Le 21 février 2025 Dépôt du dossier Bureau L1 12h heure butoir
<b>UE 1.3 S1</b> Législation, éthique, déontologie	<b>C 7 :</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	Evaluation écrite.	Exactitude des connaissances, Justesse dans l'utilisation des notions	<b>2 ECTS</b> <i>compensation avec UE 1.1</i>	<b>Validation sur table le Le 9 janvier 2025 de 8h30 à 10h30</b>	<b>Modalités identiques</b> Le 02 avril 2025 de 13h30 à 15h30.
<b>UE 2.1</b> Biologie fondamentale	<b>C 4 :</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	<b>1 ECTS</b> <i>compensation avec UE 2.2</i>	<b>Validation sur table le Le 18 octobre 2024 de 9h00 à 10h00</b>	<b>Modalités identiques</b> Le 7 mars 2025 de 15h00 à 16h00
<b>UE 2.2</b> Cycles de la vie et grandes fonctions	<b>C 4 :</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	<b>3 ECTS</b> <i>compensation avec UE 2.1</i>	<b>Validation sur table le Le 31 janvier 2025 de 9h00 à 11h00</b>	<b>Modalités identiques</b> Le 21 mars 2025 de 14h30 à 16h30

<b>UE 2.4</b> Processus traumatiques	<b>C 4</b> : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	<b>2 ECTS</b>	<b>Validation sur table le Le 14 janvier 2024 de de 8h30 à 10h30</b>	<b>Modalités identiques Le 18 février 2025 De 8h30 à 10h30</b>
<b>UE 2.10</b> Infectiologie, hygiène	<b>C 3</b> : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage.	Identification des règles d'hygiène, pertinence de l'argumentation dans leur identification	<b>2 ECTS compensation avec UE 2.11</b>	<b>Description d'une situation vécue en stage (du 21/10/24 au 22/11/24) Dépôt des travaux au bureau L1 le 9 décembre 2024 à 17h00 heure butoir</b>	<b>Description d'une situation vécue en stage (du 24 février au 28 mars 2025)  Dépôt des travaux au Bureau des L1 31 mars 12h30 heure butoir</b>
<b>UE 2.11</b> Pharmacologie et thérapeutiques	<b>C 4</b> : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Evaluation écrite de connaissances.	Exactitude des connaissances	<b>2 ECTS compensation avec UE 2.10</b>	<b>Validation sur table Le 20 décembre 2024 de 8h30 à 10h00</b>	<b>Modalités identiques Le 29 janvier 2025 De 13h30 à 15h</b>
<b>UE 3.1</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	<b>C 1</b> : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint de 4 à 6 étudiants.	Pertinence de l'analyse, Clarté de la présentation	<b>2 ECTS</b>	<b>Le 28 janvier 2025 de 08h30 à 12h30</b>	<b>Modalités identiques Le 14 mars 2025 de 8h30 à 12h30</b>
<b>UE 4.1</b> Soins de confort et de bien-être	<b>C 3</b> : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail oral de réflexion à partir d'un témoignage (film) autour des notions de dépendance, intimité, pudeur...	Compréhension des éléments clés du film. Mobilisation des valeurs et des concepts dans la réflexion	<b>2 ECTS</b>	<b>Visionnage du film le 12 décembre 2024 après-midi. Appel à 13h15.  Oraux les 16, 17 et 18 décembre 2024</b>	<b>Visionnage du film le 15 janvier 2025 après-midi. Appel à 13h15.  Oraux le 22 janvier 2025 à partir de 13h30</b>

<p><b>UE 5.1</b> Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</p>	<p><b>C 3 :</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</p>	<p>Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint de 4 à 6 étudiants.</p>	<p>Pertinence dans l'utilisation des connaissances et des concepts.  p.120 référentiel</p>	<p><b>2 ECTS</b></p>	<p><b>Le 28 janvier 2025 de 13h30 à 17h00</b></p>	<p><b>Modalités identiques</b> <b>Le 14 mars 2025 de 13h30 à 17h00</b></p>
<p><b>UE 6.1</b> Méthodes de Travail</p>	<p><b>Prérequis :</b> prise de notes, méthode de travail dont analyse, synthèse, argumentation</p>	<p>Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte.</p>	<p>Rédaction individuelle d'une fiche de lecture issue d'un article de revue ou chapitre d'ouvrage</p>	<p><b>2 ECTS</b></p>	<p><b>Distribution du sujet le 4 octobre 2024</b>  <b>Bureau L1 :</b> <b>Travail à rendre le 18 octobre 2024 imprimé 12h30 heure butoir</b></p>	<p><b>Réajustement du travail</b>  <b>Bureau L1 :</b> <b>Travail à rendre le 25 novembre <u>imprimé</u> 12h30 heure butoir</b></p>
<p><b>UE 6.2</b> Anglais</p>		<p>S1 : présence et participation active</p>	<p>Réalisation du travail demandé sur E-learning  Justesse du vocabulaire</p>	<p><b>2 ECTS</b></p>	<p><b>2 quizz sur les temps impartis et temps de connexion réguliers</b></p>	<p><b>Quizz supplémentaire pour tout ESI n'ayant fait l'un des 2 quizz sur le temps imparti</b></p>
<p><b>UE 5.8 :</b> <b>Stage professionnel</b></p>	<p>- analyse des activités rencontrées en stage et inscrites sur le portfolio - validation de la capacité technique de réalisation des actes liés au stage effectué.</p>	<p>- mise en œuvre et validation des éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations</p>	<p><b>Présence au minimum à 80% du temps</b></p>	<p><b>5 ECTS</b></p>	<p><b>Stage du 21/10/24 au 22/11/24</b></p>	<p><b>Stage de rattrapage au mois de juillet 2025</b></p>



UE et intitulé et semestre	COMPETENCE et intitulé	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Date des évaluations session impaire	Date des évaluations session paire
<b>UE 1-2 S3 :</b> Santé publique et économie de la santé	C5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Présentation écrite d'une enquête en santé publique. En groupe restreint.	Cohérence dans l'utilisation de la démarche de santé publique, Fiabilité des informations traitées, Justesse de l'identification des besoins de santé	3 ECTS	Rendu dossier écrit le : 31 janvier 2025 à 12h00 Dossier écrit de 5 à 10 pages	Rendu dossier écrit le : 07 mars 2024 à 12h00 Dossier écrit de 5 à 10 pages
<b>UE 2-5 S3 :</b> Processus inflammatoires et infectieux	C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Évaluation écrite de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Jeudi 30 janvier 2025 De 8h30 à 10h30 Écrit individuel Durée : 2 heures	Mercredi 12 février 2025 De 13h00 à 15h00 Écrit individuel Durée : 2 heures
<b>UE 2-8 S3 :</b> Processus obstructifs	C4 <b>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</b>	Évaluation écrite de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Jeudi 28 novembre 2024 De 8h30 à 10h30 Écrit individuel Durée : 2 heures	Mercredi 05 février 2025 De 14h00 à 16h00 Écrit individuel Durée : 2 heures
<b>UE 2-11 S3 :</b> Pharmacologie et thérapeutiques	C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Évaluation écrite de connaissances	Exactitude des connaissances	1 ECTS	Mardi 12 novembre 2024 De 8h30 à 10h30 Écrit individuel Durée : 2 heures	Mercredi 29 janvier 2025 De 15h15 à 17h15 Écrit individuel Durée : 2 heures
<b>UE 3-2 S3 :</b> Projet de soins infirmiers	C2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	Élaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupe restreint.	Pertinence dans l'utilisation des outils. Prise en compte du contexte pluri-professionnel, Pertinence dans la présentation des éléments de négociation,	1 ECTS  Comp. avec	Mardi 03 décembre 2024 De 8h00 à 12h00 Écrit groupal couplé avec l'UE 3.3 Durée : 4 heures	A définir Écrit groupal couplé avec l'UE 3.3 Durée : 4 heures

			rigueur dans les éléments de traçabilité du projet.	UE 3.3.S3		
<b>UE 3-3 S3 :</b> Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnelle	C9 Organiser et coordonner des interventions soignantes	Travail de groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soin.	Identification du champ d'intervention des différents acteurs dans le projet de soin.	1 ECTS Comp. avec <u>UE 3.2.S3</u>	Mardi 03 décembre 2024 De 13h30 à 16h30 Écrit groupal couplé Avec l'UE 3.2 Durée : 2 heures	Mercredi 12 février 2025 De 15h00 à 17h00 Écrit groupal couplé Avec l'UE 3.2 Durée : 2 heures
<b>UE 4-2 S3 :</b> Soins relationnels	C6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Analyse d'une situation de communication centrée sur l'entretien infirmier vécue en stage	Pertinence et cohérence de l'analyse individuelle d'une situation d'entretien infirmier et capacité d'autoévaluation individuelle autour de l'entretien infirmier	2 ECTS Comp. avec <u>UE 4.6.S3</u>	Situation écrite à déposer sur Epione vendredi 25 octobre 12h00 dernier délai  Validation orale individuelle Mardi 05, mercredi 06 ou jeudi 07 novembre selon convocation Durée : 30 min	Situation écrite à déposer sur Epione vendredi 24 janvier 2025 12h00 dernier délai  Validation orale individuelle mardi 04 février 2025 selon convocation Durée : 30 min
<b>UE 4-6 S3 :</b> Soins éducatifs et préventifs	C5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.	Pertinence dans l'utilisation des concepts Qualité de l'analyse.	2 ECTS Comp. avec <u>UE 4.2.S3</u>	Jeudi 05 décembre 2024 De 9h00 à 12h00 Écrit individuel Durée : 3h	Mercredi 19 février 2025 De 14h00 à 17h00 Écrit individuel Durée : 3h

<b>UE 5-3 S3 :</b> (intégration) : Communication et conduite de projet	C2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers C6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Travail oral individuel d'élaboration d'un projet de soins	Pertinence dans la prise en compte des éléments du contexte dont la situation relationnelle. Cohérence dans la hiérarchie des actions à mener Détermination des éléments de négociation du projet Justesse dans l'utilisation des outils de soins.	4 ECTS	Validation orale individuelle : sur le lieu de stage en S3- P2 Date et heure selon convocation Durée : 45 minutes (échange avec le jury compris)	Validation orale individuelle : sur le lieu de stage en S3-P2 Date et heure selon convocation Durée : 45 minutes (échange avec le jury compris)
<b>UE 6-2 S3 :</b> Anglais		Épreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant	Justesse du vocabulaire	2 ECTS	Mercredi 29 janvier 2025 de 14h00 à 15h00 Écrit individuel Durée : 1 heure	A définir Écrit individuel Durée : 1 heure

STAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Totalité du stage ou au moins 80% de présence en stage</li> <li>- Analyse des activités rencontrées en stage et inscrites sur le portfolio</li> <li>- Mise en œuvre et validation des éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations</li> <li>- Validation de la capacité technique de réalisation des actes liés au stage effectué</li> </ul>	10 ECTS	<u>Durée</u> : 10 semaines (découpées en 2*5 semaines) S3P1 : du 16 septembre au 18 octobre 2024 S3P2 : du 09 décembre au 20 décembre et du 06 janvier au 24 janvier 2025	<u>Rattrapage</u> En juillet : Du 07 juillet au 01 août 2025 si dettes S3 Du 07 juillet au 25 juillet si dettes S3 et S4
-------	--	------------	---	---

UE et intitulé et semestre	COMPETENCE	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	ECTS	Semaine de l'évaluation Session impaire	Semaine de l'évaluation Session paire
UE 2.6 Processus psychopathologiques	C 4	Evaluation écrite individuelle de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Durée 2 heures Vendredi 31/01/25 de 9h00 à 11h00	Durée 2 heures A déterminer
UE 2.9_Processus tumoraux	C 4	Evaluation écrite individuelle de connaissances	Exactitude des connaissances	2 ECTS	Durée 2 heures Mercredi 22/01/25 de 9h00 à 11h00	Durée 2 heures A déterminer
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	C 4	Evaluation écrite individuelle de connaissances.	Exactitude des connaissances et des résultats, Compréhension des mécanismes, Pertinence de l'analyse dans les calculs de dose, Rigueur du raisonnement critique.	2 ECTS	Durée 3 heures 30 Note minimum de 10/20 requise aux calculs et 10/20 aux questions de connaissances pour valider l'UE intégralement Vendredi 20/12/24 de 8h30 à 12h00	Durée 3 heures 30 Note minimum de 10/20 requise aux calculs et 10/20 aux questions de connaissances pour valider l'UE intégralement A déterminer
UE 3.3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	C 9	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant  Présentation orale individuelle	Prise en compte du champ d'intervention spécifique dans la contribution au parcours de soins de la personne  Identification des compétences particulières nécessaires	2 ECTS	Durée : 30 minutes  Jeudi 19/12/24 journée Selon convocation : oral individuel	Durée : 30 minutes  A déterminer Selon convocation : oral individuel
UE 4.2 Soins relationnels	C 6	Analyse d'une situation relationnelle  Présentation orale	Cohérence entre les modalités de la relation et les personnes, les situations, les objectifs du projet de soin et la pathologie.	1 ECTS Co. UE 4.7 (2 ECTS)	Durée : 20 minutes Selon convocation : oral individuel	Durée : 20 minutes Selon convocation : oral individuel

		Individuelle			<i>Mercredi 08/01/25 journée</i>	<i>A déterminer</i>
<b>UE 4.4</b> Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	<b>C 4</b>	Injection dans les chambres implantables en situation simulée.	Habilité, dextérité, Respect hygiène, asepsie, ergonomie, Cohérence dans l'organisation, Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, Connaissances théoriques en lien avec les actions.	<b>2 ECTS</b>	Durée : 30 minutes Ponction en CCI  <i>Jeudi 23/01/2025 journée</i> Selon convocation	Durée : 30 minutes Ponction en CCI  <i>A déterminer</i> Sur convocation
<b>UE 4.7</b> Soins palliatifs et de fin de vie	<b>C 4</b>	Ecrit groupal d'analyse d'une situation à partir d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie.	Qualité de la réflexion portée sur la situation, Mise en évidence des valeurs personnelles et professionnelles.	<b>2 ECTS</b> <b>Co.</b> <b>UE 4.2</b> <b>1 ECTS</b>	Ecrit à déposer sur Epione  <i>Mercredi 08/01/25 à 16h30</i> <i>dernier délai</i>	Ecrit à déposer sur Epione  <i>A déterminer</i>
<b>UE 5.7</b> Optionnelle	<b>C 8</b>	Travail écrit en lien avec le travail de recherche en soins infirmiers	Implication personnelle	<b>1 ECTS</b>	RSI - Point étape : Situation Questionnement Question de départ Référentiel soignant. Perspectives d'entretiens  <i>Vendredi 10/01/25 à 12h30</i> <i>dernier délai</i> <i>1 écrit version papier &amp;</i> <i>1 version numérique</i>	RSI - Point étape : - Situation Questionnement Question de départ Référentiel soignant Perspectives d'entretiens <i>A déterminer</i> <i>1 écrit version papier &amp;</i> <i>1 version numérique</i>
<b>UE 6.2</b> Anglais		Présentation en anglais d'un article professionnel Ecrit individuel	Justesse du vocabulaire	<b>2 ECTS</b>	QCM en ligne (comptant pour 50% de la notation) <i>Dates à compléter</i>  Ecrit individuel (comptant pour 50% de la notation) Durée : 1 heure 30 <i>Vendredi 31/01/25 de 14h00</i> <i>à 15h30</i>	QCM en ligne (comptant pour 50% de la notation) <i>A déterminer</i>  Ecrit individuel (comptant pour 50% de la notation) Durée : 1 heure 30 <i>A déterminer</i>

<p><b>UE 5.5</b> Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</p>	<p><b>C 4 et 9</b></p>	<p>Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire</p>	<p>Fiabilités des données utilisées, Justesse dans le repérage d'anomalies ou de risques, Pertinence dans le rôle envisagé des acteurs et leur mode de collaboration.</p>	<p><b>4 ECTS</b></p>	<p>Durée : 4 heures 30 <i>Vendredi 24/01/25 de 8h00 à 12h30</i></p>	<p>Durée : 4 heures 30 <i>A déterminer</i></p>
---	------------------------	--	---	----------------------	---	--

<p><b>UE 5.8</b> <b>STAGE</b></p>	<p>- totalité du stage ou au moins 80% de présence en stage  - avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les Situations professionnelles rencontrées et analysées</p>	<p><b>10 ECTS</b></p>	<p><b><u>Durée : 10 semaines :</u></b>  <b>Du 16/09 au 22/11/24</b></p>	<p><b><u>Rattrapage :</u></b>  <b>Été 2025</b></p>
---------------------------------------	---	-----------------------	---	--

### **3.2 L'évaluation du dispositif de formation**

L'institut a mis en place un dispositif d'évaluation de la formation :

- A l'attention des étudiants sous forme d'un questionnaire individuel informatisé qui permet de tracer la satisfaction des étudiants.
- Les formateurs effectuent un bilan quantitatif et qualitatif qu'ils restituent à la promotion en fin de formation.

L'ensemble des éléments sert de support pour élaborer les orientations pédagogiques à N + 1

## 4 LA PLANIFICATION DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE

MAQUETTE DEPARTEMENTALE 2024-2025 Définitive - 22 NOV 2023

	SEPTEMBRE 2024					OCTOBRE 2024					NOVEMBRE 2024					DECEMBRE 2024					JANVIER 2025					FEVRIER 2025					MARS 2025					AVRIL 2025					MAI 2025					JUN 2025					JUILLET 2025					AOÛT 2025					SEPTEMBRE 2025	
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37							
Lundi	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12						
Vendredi	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12											
IFSI CHAUNY	1A																																																													
	R																																																													
	2A																																																													
	R																																																													
	3A																																																													
	R																																																													
	AS sep																																																													
	R																																																													
AS jan																																																														
R																																																														

## 5 LES RESSOURCES ET EQUIPEMENT

### 5.1 Les ressources humaines

#### 5.1.1 *L'équipe pédagogique et administrative de l'IFSI*

L'équipe pédagogique permanente est mutualisée entre l'IFSI et l'IFAS. Elle est constituée de 16 formateurs, de 3.6 ETP secrétaires et d'une documentaliste

1	ALLAIN Laurence	Infirmière FF Cadre de santé formateur
2	BARBIER Hervé	Infirmier Cadre de santé formateur
3	BERDAL Emilie	Infirmière Cadre de santé formateur
4	BROCHET Line	Infirmière FF Cadre de santé formateur
5	CACHINHO Daniel	Infirmier Cadre de santé formateur
6	DE DECKER Sabine	Infirmière Cadre de santé formateur
7	DROMER Chloé	Infirmière Cadre de santé formateur
8	FERNANDEZ Philippe	Infirmier FF Cadre de santé formateur
9	FOLLIET Sylvie	Infirmière Cadre de santé formateur
10	KANANE Philippe	Infirmière Cadre de santé formateur
11	LAMBERT Nicolas	Infirmier Cadre de santé formateur
12	LAVANDIER Céline	Infirmière FF Cadre de santé formateur
13	LOUIS Amélie	Infirmière FF Cadre de santé formateur
14	MAGNIER Sylvie	Infirmier Cadre de santé formateur
15	PIRAUX Sarah	Infirmière Cadre de santé formateur
16	ROYER Carole	Infirmière Cadre de santé formateur

Nom	Prénom	Qualité
Blondel	Claudia	Secrétaire
Gilbert	Nathalie	Secrétaire
RUTTEN	Caroline	Secrétaire
Foyard	Véronique	Secrétaire accompagnement prise en charge financière
Mangin	Isabelle	Documentaliste

### 5.1.2 Les formateurs non permanents

Ce sont des professionnels de santé (aide-soignant, diététicienne, psychologue, ergonome, infirmier, médecin, cadre de santé...) qui en fonction de leurs expertises assurent des interventions au sein de l'institut. Partenaires de l'apprentissage, ils interviennent au sein de l'institut pour participer aux travaux dirigés (TD), aux cours magistraux, aux évaluations et aux sélections. Les professionnels intervenant dans le cadre des unités d'enseignement contributives sont habilités par l'université.

### 5.1.3 Les Maîtres/tuteurs/encadrants de proximité en stage

Ce sont des professionnels de santé qui font partie intégrante de la formation. Ils interviennent sur le plan clinique dans l'encadrement des étudiants en stage et lors des analyses de situations. Sur le plan théorique, Ils participent en fonction de leur expertise en assurant des interventions ponctuelles au sein de l'institut

Les maîtres de stage, les tuteurs encadrants sont accompagnés par les référents de stage (actions de formation ponctuelles : remplir la feuille de compétences, évaluer en fonction de la progression d'apprentissage, le raisonnement clinique ...)

## 5.2 Les ressources matérielles

### 5.2.1 Les ressources pédagogiques, numérique et logistiques

- Chaque salle de cours est équipée d'un ordinateur avec vidéo projecteur. L'institut bénéficie aujourd'hui du wifi et les apprenants et intervenants peuvent accéder à internet dans chaque salle de cours
- Les étudiants bénéficient de la simulation en santé mais l'environnement d'apprentissage doit être améliorée. Dans ce cadre, en réponse à un appel à projet, un projet de construction d'un espace dédié à la simulation en santé a été déposé le 1<sup>er</sup> juillet 2024 au Conseil Régional.
- Le site internet dédié à l'institut de formation a été réimplanté et actualisé.
- Les étudiants ont accès à des ressources documentaires et multimédias. Une documentaliste est présente et les accompagne dans leurs recherches. Ils ont à disposition des ordinateurs portables.

- Sur un plan numérique, Ils ont accès à la plateforme Epione. Des outils de digitalisation sont aussi utilisés pour permettre l'appropriation des connaissances tels que des logiciels et applications *Kahoot*, *Wooclap*, *Powtoon*, *Genially*, *Learning Apps* pour ne citer que les principaux ainsi que des casques à réalité virtuelle
- L'Anglais est enseigné en modalité e-learning par le biais du site <https://www.lliceranglais.fr/>.

### 5.2.2 Les ressources administratives et logistiques

L'institut dispose de logiciels permettant la gestion administrative, pédagogique.

### 5.3 Les prestations offertes à la vie des élèves

Les étudiants disposent :

- d'un espace de détente aménagé
- d'un espace de restauration avec un distributeur de boissons et de friandises
- du self du Centre Hospitalier de Chauny
- des vestiaires

## 6 LES AXES INSTITUTIONNELS

### 6.1 Développer l'attractivité des métiers en santé et la visibilité de l'institut

L'institut est déjà engagé dans différentes démarches visant à développer l'attractivité des métiers en santé. L'équipe pédagogique participe aux forums étudiants, intervient dans différents collèges et lycées afin de rendre visible l'offre de formation et d'informer au mieux les jeunes et les familles. Une journée porte ouverte est organisée.

En 2023/2024, deux journées « banc d'essai » ont été mis en place en collaboration avec le Lycée Gay Lussac. Ces journées qui remportent un vif succès et qui favorisent les échanges entre les lycéens, les étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants seront maintenues pour l'année 2024/2025.

### 6.2 Développer les innovations pédagogiques

L'institut est engagé depuis quelques temps dans le développement des innovations pédagogiques. Afin de susciter l'intérêt des étudiants, l'utilisation des outils numériques, la réalité virtuelle et la ludopédagogie sont largement développés au sein de l'institut.

Le recrutement d'un ingénieur multimodal a permis de renforcer l'accompagnement des équipes pédagogiques dans le développement du numérique. Un travail important a été mené dans la construction de e-learning et vidéos notamment sur les unités d'enseignement du cycle de la vie et grandes fonctions, transfusion, chambre implantable...

Le bilan effectué cette année sur les différentes méthodes utilisées met en évidence la nécessité de les reconduire et de les développer. Cependant, on constate une insuffisance de l'appropriation de l'outil e-learning en complément des cours, il s'avère alors nécessaire d'accompagner davantage les apprenants à son utilisation.

Pour l'année 2024 – 2025 l'objectif est d'intégrer l'intelligence artificielle dans l'apprentissage et d'accompagner les étudiants à une utilisation réflexive et pertinente.

### **6.3 Renforcer les compétences en calcul de dose**

Sur la base d'un travail de recherche réalisé par un cadre formateur de l'institut, une réflexion est engagée depuis 2024 entre l'IFSI de St Quentin et Chauny afin de faire progresser les étudiants sur le calcul de dose. Un guide permettant d'établir les attendus aux différents niveaux de formation et les outils pour accompagner les formateurs dans la conception des séquences pédagogiques sont élaborés.

Pour 2024-2025, il s'agira :

- De prévoir le partage de ce programme et d'élaborer des fiches méthodes permettant l'actualisation des connaissances des formateurs (8 méthodes de résolution des situations de proportionnalité...)
- Elaborer des séquences pédagogiques avec modalités et situations d'évaluation identifiées
- Elaborer un tableau de suivi des résultats en calcul des étudiants.

### **6.4 Renforcer la simulation en santé et développement des ECOS**

L'institut de formation est engagé souhaite développer la simulation en santé. Dans le cadre de l'appel à projet immobilier, l'institut a déposé une demande pour la construction d'un espace de simulation.

Pour 2024-2025, si le projet est retenu il est prévu de

- Développer les scénarios dans les UE propices à la mise en place d'un scénario de simulation haute-fidélité.
- Renforcer l'accompagnement de l'étudiant en difficulté en stage par des séances de simulation individualisées

### **6.5 Accompagner les étudiants vers la réussite**

L'institut a élaboré une politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et inscrit l'accessibilité au cœur de sa politique d'égalité des chances. Notre ambition est d'intégrer dans la formation les personnes en situation de handicap en rendant l'environnement et la pédagogie accessible à tous.

Sous réserve d'une aptitude à l'exercice professionnel, l'apprenant en situation de handicap déclenche le processus d'accompagnement le concernant en faisant état auprès du référent handicap de ses besoins et difficultés qu'il rencontre en raison de son handicap.

Un dispositif d'accompagnement en lien avec le médecin désigné par la MDPH et/ou le médecin de travail est mis en place.

De manière plus large, amener les apprenants vers la réussite : accompagner les parcours apprenants et faciliter l'accès au savoir constitue une réelle préoccupation de l'équipe pédagogique et constitue le fil conducteur du projet pédagogique. Dans ce cadre différentes mesures d'accompagnement sont déjà en place : remédiation, soutien, accompagnement individualisé.

Pour l'année 2024-2025, afin de favoriser la réussite de nos apprenants et de renforcer leur capacité à faire face aux défis de la vie quotidienne, l'objectif est de sensibiliser l'équipe pédagogique au développement des compétences psycho-sociale. Une journée de séminaire est donc planifiée pour les équipes pédagogiques de St Quentin et Chauny.

### **6.6 Qualité de vie de apprenants**

Différentes actions sont mises en place pour favoriser le bien-être et la qualité de vie des apprenants. Dans le cadre du projet « prendre soin de soi pour prendre soin des autres », des temps sont identifiés et différentes activités sont proposées : sophrologie, AMAS assis, espace snoezelen, art-thérapie. Cependant l'organisation de ces activités devra être revue en 2024-2025.

Les apprenants peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement psychologique et sociale.

## **6.7 Le développement des partenariats et mutualisations des ressources**

Depuis 2017, au sein du GHT Aisne-Nord, des coopérations et mutualisations sont engagées. Certaines ressources matérielles sont mutualisées et des unités d'enseignement et modalités d'évaluations sont harmonisées. Pour l'année 2024-2025, ces collaborations seront poursuivies. En janvier 2024, la coordinatrice territoriale des stages a pris ses fonctions et un travail important a été engagé afin de développer l'offre et la qualification des stages. Ce travail sera poursuivi pour l'année 2024-2025

## **6.8 La politique qualité**

Les équipes sont largement mobilisées dans la démarche qualité et l'institut est certifié qualiopi, la prochaine visite de certification est prévue fin septembre 2024.